



VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES

LE JOURNAL OFFICIEL

**DE LA GARENNE-COLOMBES
NUMÉRO 73 – Juin 2009**

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 juin 2009

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 4 juin 2009.

I - Administration générale

Développement économique

1.1 - Convention « Charte Qualité du service » avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine pour l'année 2009-2010.

1.2 - Demande de dérogation au principe du repos dominical formulée par « l'Association pour le dépistage des cancers dans les Hauts-de-Seine ».

Secrétariat général

1.3 - Rapport d'activités de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'année 2008.

Service juridique, Marchés Publics

1.4 - Délégation de Service Public - crèche Sémart.

Direction des Ressources Humaines

1.5 - Revalorisation des indemnités d'entretien des assistantes maternelles.

1.6 - Personnel communal - Modification du tableau des emplois.

Finances

1.7 - Actualisation de deux autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/Commission permanente).

1.8 - Affectation du résultat de fonctionnement - Budget principal - exercice 2008.

1.9 - Affectation du résultat de fonctionnement - Budget assainissement - exercice 2008.

1.10 - Décision budgétaire modificative n° 1 - budget Ville.

1.11 - Compte de gestion du Trésorier municipal - Budget principal - exercice 2008.

1.12 - Compte de gestion du Trésorier municipal - Budget de l'assainissement - exercice 2008.

1.13 - Compte administratif 2008 - Budget principal.

1.14 - Compte administratif 2008 – Budget assainissement.

II - Services à la population

État-civil

2.1 - Modification du tarif des vacations de police pour les opérations funéraires à compter du 1^{er} juillet 2009.

Petite enfance

2.2 - Reconduction de la convention de prestation de service unique entre la Ville et la Caisse d'Allocations familiales pour la crèche Bonnin, 19, avenue de Verdun.

III – Direction Culture, Jeunesse et Sports

3.1 - Convention P@ss 92 avec le Conseil général des Hauts-de-Seine pour l'année scolaire 2009-2010.

3.2 - Convention de mise à disposition du gymnase du nouveau collège, à titre gracieux, à la Ville de La Garenne-Colombes par le Conseil général des Hauts-de-Seine.

IV - Services techniques

Urbanisme

4.1 - Approbation du protocole d'accord « La Sablière » pour la construction de 192 logements sociaux dans la ZAC des Champs-Philippe.

4.2 - Acquisition d'un pavillon (lot 21) sis dans la copropriété du 35-37, boulevard National, cadastrée section D n° 270, appartenant à M^{me} Postigo.

4.3 - Approbation de la rétrocession du bail commercial 67, rue Sartoris.

4.4 - Changement d'affectation – Convention provisoire de mise à disposition pour instruction d'un service de l'État.

4.5 - Bilan annuel des acquisitions et cession immobilières.

4.6 - Démolition de la propriété 2, rue des Bleuets.

4.7 - ZAC des Champs-Philippe - Modification du montant de la participation constructeur au coût des équipements publics et approbation de la convention de participation correspondante.

4.8 - Autorisation de déposer un permis de construire sur les parcelles communales N106, 199 et 200, sises 29-31-33, rue de l'Aigle et de signer une promesse d'achat.

Voirie, Espaces verts

4.9 - Demande de subvention relative au réaménagement de la voirie rue Voltaire entre le rond-point du Souvenir Français et la place de la Liberté.

4.10 - Remboursement de frais engagés suite à un enlèvement de véhicule pour stationnement gênant.

4.11 - Désignation d'un représentant et d'un suppléant de la Ville de La Garenne-Colombes au Comité du Syndicat Mixte Autolib'.

Bâtiments communaux

4.12 - Locaux de l'ancienne trésorerie - Autorisation donnée à M. le Maire de déposer une déclaration préalable sur la parcelle sise 68, boulevard de la République cadastrée K193.

V – Divers

5.1 - Décisions.

5.2 - Remerciements.

5.3 - Questions orales.

La séance du Conseil Municipal est ouverte, à 20 heures 04, sous la présidence de Claudine Labrousse, première Adjointe au Maire de La Garenne-Colombes.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Mes chers collègues, bonsoir.

Je déclare la séance ouverte.

Je vous donne lecture des délégations de vote : M. Philippe Juvin donne pouvoir à M^{me} Labrousse, M^{me} Isabelle Juvin-Marleix à M. Houtard, M. Baptiste Dubois à M. Chaillet, M^{me} Brigitte Lioret à M. Butet, M^{me} Anne de Bellabre à M. Pouilly, M^{me} Marie-Claude Thimel à M^{me} Gaillabaud, M^{me} Anne Fommarty à M. de Boutray, M. Robert Citerne à M^{me} Mangeard, M^{me} Sylvie Kalfon à M. Dransart, M. Jean-Philippe Ballin à M^{me} Vaussoué, M^{me} Amira Haberah à M. Graux et M^{me} Adelaïde Naturel à M. Macé.

Désignation du secrétaire de séance : y a-t-il un candidat ou des candidats ?

(Mme Vaussoué se porte candidate au poste de secrétaire de séance.)

Y a-t-il d'autres candidats ? *(Aucun.)*

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

M^{me} Vaussoué, vous êtes secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 4 juin 2009.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Y a-t-il des questions ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Madame le premier maire adjoint, mes chers collègues, bonsoir.

Je voudrais tout d'abord, une nouvelle fois, déplorer l'absence de M. le Maire à ce Conseil Municipal ; cela fait la deuxième fois en un mois de temps qu'il n'est pas présent. Faudrait-il penser que la gestion de la Ville du compte administratif 2008 l'intéresse si peu qu'il ne daigne pas être présent avec nous, alors qu'il maîtrise, faudrait-il le rappeler, la date de convocation du Conseil Municipal qu'il décide unilatéralement.

Je ne peux qu'une nouvelle fois constater son absence du Conseil Municipal.

En ce qui concerne maintenant le procès-verbal, nous voterons contre, parce qu'il n'est pas conforme à ce qui avait été dit.

Lors de l'adoption du procès-verbal de la séance du 31 mars dernier, nous avons fait des observations et je constate que dans la retransmission du document que vous nous proposez ce soir, il est inscrit : « *en l'absence d'observations* ». Or, nous avons fait des observations sur le procès-verbal du 31 mars dernier.

Dernier point, Madame Labrousse, comme vous présidez une nouvelle fois ce soir le Conseil Municipal, je ne peux que vous encourager à ne pas faire appel à la police à un moment donné de la séance et que notre séance puisse se passer tout à fait dignement, sans que vous soyez obligée d'avoir, à un moment donné de la séance dernière, menacé les personnes qui étaient dans la salle de faire appel à l'intervention des forces de l'ordre.

Je pense que dans notre Conseil, nous n'en avons pas eu besoin jusqu'à maintenant et j'espère que nous ne montrerons pas cette image d'élus de tous les Garennois.

Je vous remercie, Madame Labrousse.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Monsieur Macé, je vais vous répondre au sujet de deux points.

D'une part, je n'apprécie pas, et je pense que mes collègues non plus, les attaques personnelles que vous dirigez vers M. le Maire, parce que vous ne savez pas la raison pour laquelle il est absent.

D'autre part, je vais vous répondre pour le dernier Conseil Municipal où j'ai précisé que je ferais évacuer le public si cela continuait, reprenez le compte rendu et vous verrez qu'en aucun cas, je n'ai fait mention de l'appel à la police ; reprenez le compte rendu et vous verrez que je n'ai pas demandé les forces de police.

Je suis bien d'accord avec vous, Monsieur Macé, que je tiens à ce que les séances du Conseil Municipal se tiennent dans la dignité et le respect des uns et des autres.

Je n'ai jamais prôné autre chose.

(Arrivée de M^{me} Juvin-Marleix.)

Avez-vous d'autres questions concernant le procès-verbal ? *(Aucune.)*

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Quatre voix. Qui s'abstient ? Une abstention. Qui est pour ? Adopté à la majorité.

30 voix pour : M. JUVIN, M^{me} LABROUSSE, M. HERVO, M^{me} ROUSSILLON, M. PERREE, M^{me} MARGARIA, M. HOUTART, M^{me} JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, M^{me} RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, M^{me} MANGEARD, M. DRANSART, M^{me} VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, M^{me} LIORET, M. PINTA, M^{mes} de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GALLABAUD, M. CITERNE, M^{me} KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, M^{le} HABERAH.

4 voix contre : M. BILLARD, M^{me} BAVCEVIC, M. MACE, M^{le} NATUREL.

1 abstention : M. CONWAY

I - Administration générale

Développement économique

1.1 - Convention « Charte Qualité du service » avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine pour l'année 2009-2010.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Je passe la parole à Monsieur de Boutray.

M. De Boutray

Merci, Madame Labrousse.

Bonsoir, mes chers collègues.

Vous connaissez cette délibération, puisque c'est la cinquième année que nous vous la présentons.

Il s'agit de la convention « Charte Qualité de service » que nous avons mise en place pour les artisans commerçants de la Garenne-Colombes en partenariat avec la Chambre de Métiers, la CMA92.

Quelles sont les consignes et les orientations de cette charte ? C'est une analyse qui est faite auprès des artisans commerçants sur l'accueil, le conseil et la disponibilité.

Cette charte a pour objectif de valoriser les entreprises dans leur organisation et leurs relations avec la clientèle.

Un mailing est fait par la Chambre de Commerce auprès de l'ensemble des artisans commerçants. Ceux qui souhaitent participer retournent à la Chambre de Commerce leur bulletin de candidature.

Depuis 2004, on met en place cette charte et on a de plus en plus de succès. L'année dernière, nous avions plus de 70 chartistes ; nous espérons, cette année, en avoir encore plus.

Cette charte est remise lors d'une cérémonie de remise qui se fait en fin d'année, en présence du président de la Chambre des Métiers.

La Ville et la CMA92 assurent la promotion de l'opération auprès des artisans et mettent en place tous les supports nécessaires en termes de communication.

En contrepartie du suivi de l'opération par la Chambre de Métiers des Hauts-de-Seine, la commune s'engage à contribuer aux frais de l'opération pour un montant de 4 800 euros.

Je vous propose, mes chers collègues, d'autoriser M. le Maire à signer cette Charte Qualité de service pour l'année 2009-2010, qui est consultable en mairie, avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine et à signer tout autre document y afférent.

Je vous remercie.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Merci, Monsieur de Boutray.

Y a-t-il des questions ? (*Aucune.*)

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : Unanimité

1.2 - Demande de dérogation au principe du repos dominical formulée par « l'Association pour le dépistage des cancers dans les Hauts-de-Seine ».

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Il s'agit, mes chers collègues, tout simplement d'autoriser cette association à travailler le dimanche, c'est-à-dire le 27 septembre 2009.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur Billard ?

M. Billard

Madame Labrousse, mes chers collègues, bonsoir.

Bien entendu, nous ne pouvons que soutenir ce type d'intervention.

Cette opération, vu la date retenue, se passera vraisemblablement sur le marché des Vallées, puisque c'est un dimanche.

Si c'était le cas, aura-t-on la possibilité d'organiser une autre intervention un samedi sur le marché du Centre, afin de toucher un maximum de Garennois ?

Merci pour votre réponse.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Dans un premier temps, Monsieur Billard, merci pour votre question.

Pour le moment, je ne peux pas vous répondre si on peut organiser une opération de ce type sur le marché du Centre, mais la question peut être posée à l'association.

M. Billard

Si c'est possible.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Y a-t-il d'autres questions ? (*Aucune.*)

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : Unanimité

Secrétariat général

1.3 - Rapport d'activités de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'année 2008.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Je passe la parole à Christine Vaussoué.

M^{me} Vaussoué

Merci, Madame Labrousse

Mes chers collègues, la Commission Consultative des services Publics Locaux est instaurée pour les communes de plus de 10 000 habitants par l'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales issu des lois du 27 février 2002, 30 décembre 2006 et 20 décembre 2007.

Cette Commission, créée pour l'ensemble des services publics confiés à un tiers par convention de Délégation de Service Public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière, a été instituée à La Garenne-Colombes par délibération en date du 27 février 2003.

Je vous rappelle que, suite au renouvellement du Conseil Municipal, les membres ont été désignés par délibération du 14 avril 2008.

Je vous demande donc de bien vouloir prendre acte de la présentation du rapport d'activité joint en annexe.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Je vous remercie.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Je voulais juste faire un peu mon rendu compte du fonctionnement de cette commission consultative, puisque j'en suis membre.

Personnellement, je suis un peu en souci de la qualité des échanges qui peuvent avoir lieu, dans la mesure où, d'une part, cela dépend beaucoup de la qualité du dossier préparé. Par exemple, à la dernière séance, pour la crèche Sémart dont on va parler après, le dossier était complet et je pense qu'il y a eu de bons échanges. Cela n'a pas été le cas, par exemple, pour le débat sur le parking public sous la place de la Liberté, où l'on a constaté après que le dossier qui était présenté en Conseil Municipal comportait des erreurs manifestes et ne présentait pas la réalité des rapports étudiés.

D'autre part, ce genre de dossier qui est très complexe mériterait que cela se fasse en deux temps, parce que je ne vois pas comment des personnalités garennoises, aussi estimables soient-elles, peuvent juger et apprécier un dossier un peu au pied levé et émettre un avis en connaissance de cause sans avoir des informations plus complètes.

Par ailleurs, je rappelle que lors d'une réunion de commission, nous avons souligné qu'il nous manquait des chiffres concernant la crèche Voltaire et qu'à ce jour, nous ne les avons toujours pas.

Je vous remercie.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Merci, Monsieur Conway.

J'ai pris bonne note de vos réflexions concernant la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'année 2008.

Maintenant, vous me parlez des chiffres qui vous manquent pour la crèche Voltaire. Quels chiffres vous manquent, Monsieur Conway ?

M. Conway

Nous l'avons encore rappelé à la dernière commission, si vous vous en souvenez, et M^{me} de Biasi en avait pris bonne note ; ce sont les chiffres comptables d'activité de cette crèche.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Entendu, je peux vous répondre.

Ces chiffres sont parvenus en mairie, Monsieur Conway, mais nous sommes en train de les relire pour ne pas diffuser des chiffres erronés.

Vous les aurez très rapidement. J'ai vu M^{me} de Biasi qui m'a confirmé cela aujourd'hui même.

Y a-t-il d'autres questions ? (*Aucune.*)

Nous prenons acte.

Service juridique, Marchés Publics

1.4 - Délégation de Service Public - crèche Sémart.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

C'est exactement le même processus qui a été utilisé pour la crèche Voltaire, sauf qu'il s'agit, pour la rue Pierre-Sémart, d'une crèche de 45 berceaux où seront accueillies les trois sections de nourrissons, de moyens et de grands.

Il y aura 10 enfants de dix semaines à un an, 15 enfants d'un à deux ans et 20 de deux à quatre ans.

Comme vous le savez tous ici, compte tenu des difficultés rencontrées ces dernières années pour recruter du personnel qualifié, la Ville souhaite confier l'exploitation de cette structure à un tiers dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public.

La Ville mettra à disposition du délégataire l'ensemble des locaux et des installations nécessaires au fonctionnement du service, hormis les petits mobiliers (chaises, tables, berceaux). Seront mis en place tout ce qui est cuisine, placards muraux, sanitaires...

La gestion par voie de Délégation de Service Public vous est donc proposée, dans la mesure où elle bénéficie de nombreux avantages par rapport à la régie directe et notamment :

- la responsabilité du délégataire qui, en principe, est une personne privée, qui exploite à ses risques et périls le service public de la structure d'accueil petite enfance ;
- la qualification et le savoir-faire requis pour l'exploitation du service, ainsi que pour la gestion d'un grand nombre d'utilisateurs ;
- des moyens importants, notamment en personnel qualifié, pour assurer la continuité du service, et en particulier en dehors des heures normales de service, parce qu'il est bien certain que cette personne privée aura la possibilité d'embaucher du

personnel auprès d'une société d'intérim, alors que nous, collectivités territoriales, n'en avons pas la possibilité. Bien souvent, ils forment également leur personnel, ce qui leur permet d'avoir à disposition du personnel qualifié, bien entendu ;

- des conditions financières d'exploitation optimisées.

L'exploitation de cet établissement sous la forme d'une Délégation de Service Public imposera au délégataire le même règlement intérieur que les crèches gérées en région. Il n'y aura aucune différence, ni dans le règlement intérieur, ni même dans la fourniture des repas.

Actuellement, pour toutes nos structures, y compris la crèche Voltaire, les repas sont fabriqués sur place par un cuisinier ou une cuisinière avec des produits bruts et bio.

Le contrat à conclure est un contrat d'affermage qui prendra effet à sa notification et qui s'achèvera au 31 décembre 2014.

Il est précisé également que le délégataire est soumis au contrôle administratif et financier de la Ville et sera assujéti au contrôle technique et médical du Conseil général des Hauts-de-Seine.

Les participations familiales des parents dans cette structure sont conformes aux tarifs de la CAF et seront approuvées par la Ville de La Garenne-Colombes.

La Ville pourra, à tout moment, résilier le contrat pour motif d'intérêt général.

Le recours à une Délégation de Service Public implique, d'une part, la consultation du Comité Technique Paritaire qui a été consulté et qui a donné un avis favorable et, d'autre part, de la Commission Consultative des Services Publics Locaux qui s'est réunie le 22 juin et a donné un avis favorable au vu du rapport de présentation des caractéristiques principales que devra assurer le délégataire ; ce rapport est consultable en Mairie.

En conséquence, mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir :

- approuver le principe de Délégation de Service Public pour la gestion de la structure d'accueil rue Pierre-Sémart ;
- autoriser M. le Maire à lancer la consultation et à accomplir tous les actes préparatoires au contrat de délégation qui sera soumis à votre approbation ;
- approuver le rapport présentant les caractéristiques principales que devra assurer le délégataire ;
- préciser que le Conseil Municipal sera saisi par M. le Maire du choix de l'entreprise auquel il aura procédé et se prononcera sur le choix du titulaire pour le contrat d'affermage.

Je vous apporte une information supplémentaire : la crèche rue Pierre-Sémart, en principe, et on le pense très sincèrement, ouvrira vers la mi-mai 2010.

Y a-t-il des questions ?

Madame Bavcevic ?

M^{me} Bavcevic

Bonjour Mesdames et Messieurs.

Comme vous le savez puisqu'on l'a déjà exprimé par le passé, nous préférierions une gestion municipale directe concernant notamment les crèches.

Il y en a plusieurs déjà à La Garenne-Colombes ; il y en a une qui bénéficie d'une Délégation de Service Public pour reprendre les termes exacts, la crèche Voltaire, qui est confiée, si mes sources sont bonnes à « People and Baby », société privée reconnue dans ce domaine pour créer des crèches d'entreprise et des crèches pour les collectivités.

Souvent, les critères mis en avant pour ce choix, et vous l'avez vous-même confirmé, sont des critères de rentabilité, qui, apparemment, sont objectifs, et des critères de simplicité de gestion.

En ce qui nous concerne, nous pensons que pour la pédagogie, pour l'enfance comme pour l'école, ces critères ne sont pas ceux qui devraient prévaloir. Ceux qui devraient prévaloir, c'est peut-être de ne pas abdiquer, de ne pas s'éloigner de la pédagogie de nos enfants et de former nous-mêmes les gens, de les attirer, parce que vous dites que vous avez des difficultés, mais ce n'est pas le cas de toutes les villes ; il y a probablement une attraction à créer pour attirer les gens. C'est vrai qu'ils sont souvent mieux payés dans les crèches privées ; c'est le cas, en l'occurrence, de « People and Baby » qui paient mieux que les éducateurs ne sont payés par la municipalité, d'après les chiffres que l'on peut avoir.

On peut sûrement avoir une autre politique.

On trouve vraiment dommage d'abdiquer la petite enfance au privé, à une société privée qui a des buts lucratifs ; personnellement, je n'ai absolument rien contre les buts lucratifs d'une entreprise, mais s'agissant de la petite enfance, ce n'est pas ce qui devrait prévaloir.

Nous trouvons cela dommage, donc nous voterons contre.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Je vais vous répondre, Madame Bavcevic.

Sur la crèche Voltaire, qui fonctionne déjà depuis quelques années, je peux vous dire que nous n'avons aucune réclamation, aucune remontée contre cette crèche et le personnel est totalement impliqué dans le programme pédagogique qui est le même que celui de nos structures.

La direction participe aux réunions avec les directrices de crèche régulièrement et nous n'avons vraiment aucun souci.

Soyez assurée, et je vous parle en tant qu'adjoint qui a eu pendant six ans la délégation de la petite enfance, que lorsqu'il y a le moindre dysfonctionnement dans une crèche, cela nous remonte très, très, très vite. C'est soit le coup de fil, soit le courrier, soit la demande de rendez-vous ; croyez-moi, les parents savent nous dire quand cela ne va pas.

Aujourd'hui, nous n'avons aucune réclamation, pas plus que des autres structures, pour la crèche Voltaire.

En ce qui concerne le personnel, effectivement, il serait peut-être préférable que nous l'ayons en régie, mais aujourd'hui, nous n'avons pas de personnel, nous ne trouvons pas de personnel qualifié, parce que nous n'avons pas les moyens de les former et parce qu'il n'y a pas de candidat.

Personnellement, je fais passer des concours et il y a très peu de candidats qui viennent souvent de province.

M^{me} Bavcevic

Si je peux me permettre, comment « People and Baby » recrute-t-elle ses candidats ?

Il y en a, ils sont quelque part et ils sont mieux payés, mieux formés...

M^{me} Mangeard

Vous venez de le dire, ils sont mieux payés.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Par le bas de la fiche de paye, très certainement...

M^{me} Mangeard

Effectivement, il n'y a pas de miracle.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

... mais également avec les moyens de les former, alors que nous n'avons pas les moyens.

M^{me} Bavcevic

« People and Baby » met en avant comme service rendu notamment à la société, plus qu'à la collectivité, le fait de s'adapter constamment aux demandes économiques, c'est-à-dire, par exemple, d'adapter les horaires notamment aux besoins des entreprises.

Pouvez-vous garantir que les crèches privées garantiront un horaire qui permet le bien-être de l'enfant et qui ne se soumet pas systématiquement au besoin économique ?

M^{me} Labrousse, présidente de séance

« People and Baby » a exactement les mêmes horaires...

M^{me} Bavcevic

Chez vous peut-être... Et est-ce que cela continuera ?

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Je parle pour La Garenne-Colombes...

M^{me} Bavcevic

C'est la question...

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Ailleurs, chaque collectivité gère ses structures petite enfance comme elle le souhaite.

Je peux vous assurer qu'à La Garenne-Colombes, la structure gérée par « People and Baby » rue Voltaire est la copie conforme des structures que nous gérons par nous-mêmes, pour les horaires, pour le règlement intérieur, pour le projet pédagogique, pour l'alimentation, pour le coût ; il n'y a pas de différence de coût entre les structures.

Je ne peux pas vous en dire plus ; je n'ai pas d'autre élément pour vous dire que « People and Baby » fait exactement ce que nous lui avons demandé de faire, est copie conforme de nos structures.

Maintenant, je parle et vous me dites qu'ailleurs, « People and Baby » fait autrement ; c'est fort possible, mais à la commune de La Garenne-Colombes, c'est comme cela.

M^{me} Bavcevic

Espérons que cela reste ainsi.

M. Hervo

Ce n'est pas forcément « People and Baby » qui gèrera Pierre-Sémart.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

En effet, comme le dit Jean-Pierre Hervo, ce n'est pas forcément « People and Baby » qui gèrera la rue Pierre-Sémart.

M^{me} Bavcevic

C'est le leader incontesté !

M. Hervo

Il y a de la concurrence...

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Il y a de la concurrence... À la dernière, enfin la seule et unique Délégation de Service Public que nous avons faite pour les crèches, combien avons-nous eu de candidats, Jean-Pierre ?

M. Hervo

De tête, cinq ou six, au moins.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

On a toute l'échelle, mais ce n'est pas forcément « People and Baby ».

On m'a posé la question en CCSPL, justement, si, du fait que « People and Baby » avait déjà une structure sur la commune de La Garenne-Colombes, elle était prioritaire ou si on pouvait la favoriser.

J'ai répondu qu'il était hors de question de favoriser quiconque dans quelque domaine que ce soit, la petite enfance ou autres, même s'il est bien implanté sur la commune.

M^{me} Bavcevic

La question qui demeure malgré tout est : est-ce une société à but lucratif ou à but non lucratif ? Cela change quand même pas mal la donne à terme.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Croyez-vous qu'une crèche est à but lucratif, quelle que soit sa gestion ?

M^{me} Bavcevic

« People and Baby » est une société à but lucratif ; ses concurrents - j'en connais deux au moins - sont aussi à but lucratif.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Pas sur La Garenne-Colombes, Madame.

Vous aurez les chiffres...

M. Houtart

Je me permets de prendre deux petites secondes la parole.

Je crois que ce n'est pas une question de service public ou service privé ; les gens ont une conscience professionnelle, surtout avec des enfants. La pédagogie, vous avez des gens sérieux et des gens qui ne sont pas sérieux. Surtout vis-à-vis des enfants, la sélection est très difficile.

Dans les crèches avec délégation, il y a des gens - on en est certain, on a fait l'expérience à La Garenne-Colombes - extrêmement sérieux. On ne peut pas mettre en contradiction l'un par rapport à l'autre ; la conscience professionnelle des gens, surtout vis-à-vis des enfants, n'est pas à mettre en doute ; ce n'est pas parce que c'est privé ou public.

Personnellement, je trouve qu'il y a une contradiction dans ce que vous dites, si je peux me permettre.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Merci, Arnould.

Y a-t-il d'autres questions ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

On s'était effectivement préoccupé de ce problème de recrutement et on avait évoqué, entre autres, le problème de formation, la difficulté à trouver des gens formés.

On a un peu regardé ce qui existait. Deux instituts de puériculture préparent au métier d'auxiliaire de puériculture dans le 92.

Il y en a un à Suresnes, qui a été créé par la Mairie de Suresnes, qui finance elle-même la formation des futurs auxiliaires qui s'engagent à travailler dans les crèches municipales pour au moins trois ans. Cet institut passe également convention avec les communes environnantes. En tout, il y a 60 places de stagiaires.

Il y en a un à Issy-les-Moulineaux, dans le cadre du Centre national de formation des professions territoriales, où il y a 20 places.

Ma question est la suivante : la Mairie de La Garenne-Colombes a-t-elle utilisé ces structures pour former des futurs professionnels de la petite enfance ou compte-t-elle y recourir ?

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Merci, Monsieur Conway.

Faut-il que nous ayons des candidates ou des candidats. Aujourd'hui, nous n'avons pas de demande.

M. Conway

Si je comprends bien, cela veut dire que lors du dernier Conseil Municipal où l'on avait parlé de la crèche « Les Petits Bolides »...

M^{me} Labrousse, présidente de séance

« Les Petits Bolides », 20, rue de la Glacière.

M. Conway

... on disait qu'on ne préjuge pas de ce que vont être les futures ouvertures de crèches, mais à vous entendre, elles seront forcément privées.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Pas forcément...

M. Conway

Si on est fataliste. Cela veut dire soit ces instituts sont vides et ces 60 places ne servent pas, soit ils sont occupés et il y a peut-être un « coup à jouer » avec la Mairie de Suresnes ou d'Issy-les-Moulineaux.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Si nous trouvons du personnel, Monsieur Conway, il n'est pas dit que toutes les structures qui vont s'ouvrir sur La Garenne-Colombes seront obligatoirement gérées par un privé, si on trouve du personnel. Aujourd'hui, on manque de personnel.

Que voulez-vous que je vous dise ? Je veux bien, mais on n'a pas de personnel, on ne trouve pas de personnel qualifié et quand on trouve du personnel qualifié, faut-il encore le garder. En effet, la Ville de Paris récupère le personnel chez nous, parce que la Ville de Paris ne fait pas passer les concours et que pour le 92, le personnel est obligé de passer un concours. Les gens qui ne veulent pas repartir dans les concours ou les examens partent sur Paris. Cela nous est arrivé plusieurs fois sur la commune, il y a quelques années ; on a recruté du personnel, on était tout content, et il est parti sur Paris, parce qu'il n'y a pas de concours.

Voilà, Monsieur Conway.

M. Conway

J'avais deux autres questions.

Premièrement, cette crèche est située sur les Champs-Philippe ; pour quelle raison la SEM 92 n'est pas dans la boucle au niveau de la construction de cette crèche ?

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Elle est construite par la SEM.

M. Hervo

La Délégation de Service Public dont nous discutons à l'instant présent concerne l'exploitation, le fonctionnement de la crèche.

La construction de la crèche est réalisée dans le cadre de la ZAC des Champs-Philippe par la SEM 92...

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Je vous l'ai dit, Monsieur Conway.

M. Hervo

... pour le compte de la Ville dans le cadre de l'aménagement des Champs-Philippe...

M. Conway

Vous aviez donné le montant des travaux et, pour moi, tel que c'était présenté ou tel que j'ai compris, ou je me suis endormi entre-temps...

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Vous ne vous êtes pas endormi, j'en ai eu la preuve.

(Rires.)

Je vous ai bien dit que c'était dans le cadre de la ZAC qui est construite par la SEM 92.

M. Conway

Deuxièmement, que va devenir à terme la crèche Bonnin et son personnel ?

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Pour le moment, la crèche Bonnin et la crèche Verdun continuent à fonctionner tel qu'aujourd'hui.

Pour le moment, aucune crèche ne disparaît, dans l'immédiat.

M. Hervo

Je peux compléter la réponse de Claudine Labrousse en répétant ce que j'ai déjà dit à de multiples reprises.

Le jour où la crèche Bonnin sera amenée à disparaître, puisque dans nos plans, sa reconstruction est prévue, elle aura, au préalable, obligatoirement été remplacée, aucune place de crèche ne sera supprimée dans cette opération, et, bien évidemment, le personnel qui travaille à la crèche Bonnin ira travailler à la crèche qui s'appellera Jules-Ferry où Veuve-Lacroix, à quelques dizaines ou centaines de mètres de la crèche Bonnin actuelle.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Pensez-vous, Monsieur Conway, que la Ville de La Garenne-Colombes a les moyens de perdre 100 places en crèche ?

Je plains M^{me} Margaria si on lui supprime 100 places en crèche !

M. Conway

Je vous pardonne tout à fait d'avoir mal compris ma question, puisque, moi-même, je ne vous avais pas entendu parler de la SEM 92, donc il n'y a pas de problème.

Je ne posais pas la question du devenir des places de crèche, mais du devenir des personnels de cette crèche, sachant qu'elle allait être détruite et reconstruite et qu'il allait y avoir plus de places, au total, offertes et que vous alliez devoir vous poser la question du recrutement du personnel pour compléter l'encadrement.

Cette crèche restera-t-elle bien une crèche municipale comme l'est actuellement la crèche Bonnin ou allez-vous remettre en balance ?

La question porte sur le devenir du personnel dans ce cadre.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Il n'y a aucune raison que cela devienne une crèche avec une DSP compte tenu que nous aurons le personnel. Ce sera donc une crèche en régie, en exploitation directe.

Y a-t-il d'autres questions ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Je voudrais intervenir sur la répartition que vous nous avez proposée au niveau des sections, et en particulier sur la section des deux à quatre ans, dite « *section des grands* » ; cela veut-il dire que dans cette crèche, on accueillera obligatoirement des enfants au-delà de trois ans ?

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Les enfants au-delà de trois ans sont peu nombreux, parce que la majorité quitte la crèche à trois ans, mais il arrive que vous ayez des enfants qui ne sont pas encore tout à fait propres ou qui ont besoin d'un peu plus de temps et nous les garderons, mais ce ne sera pas une majorité ; ce sera vraiment l'exception.

M. Macé

Je vous remercie pour votre réponse.

Par ailleurs, est-ce que M^{me} Margaria pourrait nous présenter la situation des affectations des places de crèche ? Je pense que les réunions ont eu lieu ?

Je voudrais savoir, sur les affectations par rapport à septembre, combien reste-t-il de dossiers où vous n'avez pas pu satisfaire la demande des parents ?

M^{me} Margaria

Nous avons environ 200 dossiers en attente et nous avons 530 enfants dans les crèches actuellement.

M. Macé

Je vous remercie.

M^{me} Margaria

Je voulais rajouter quelque chose sur le personnel des crèches...

Comme vous le savez probablement, vous le voyez, les personnes qui s'occupent des enfants dans les crèches sont des jeunes femmes. Régulièrement, des jeunes femmes sont enceintes...

M. Macé

C'est la logique de la vie.

(Rires.)

M^{me} Margaria

Dieu merci !

Nous n'avons pas le personnel en réserve pour remplacer les jeunes femmes qui ont besoin d'un congé maternité, contrairement à une Délégation de Service Public qui a beaucoup plus de personnel et qui peut donc remplacer immédiatement un congé maternité.

Voilà aussi un avantage de la DSP.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Monsieur Macé ?

M. Macé

Premièrement, je pense, Madame Margaria et Madame Labrousse, que nous sommes dans un département où il y a 36 Villes qui gèrent un nombre important de structures d'accueil de la petite enfance. Or, toutes les communes, quelle que soit d'ailleurs l'obédience politique, ne font pas systématiquement appel à une Délégation de Service Public, donc on arrive bien à trouver, *a priori*, du personnel.

Deuxièmement, je pense que sur la question du recrutement, et donc de la qualification, vu la demande que nous avons et qui est réelle au niveau de chaque Ville, il serait sage que le Département, qui est, à mon avis, la bonne structure à ce niveau, réfléchisse à la création d'une école pour former des personnes, comme d'autres Départements autour de Paris l'ont fait. Je crois que ce serait une très bonne initiative.

Je ne pense pas, en tout cas, que des personnes ne soient pas intéressées par ce type de travail, aussi bien des auxiliaires de puériculture que des éducatrices de jeunes enfants ; ce sont plutôt des métiers qui attirent, au contraire.

Je pense que ce serait une bonne solution que d'inciter notre Département à ce qu'il se lance, comme d'autres Départements l'ont fait, dans cette aventure.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Nous le ferons passer au Conseil général pour voir s'il a l'intention de créer une école.

Y a-t-il d'autres questions ?

M. Conway

J'apporte juste une précision...

À la page 8 du document...

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Désolée, je ne l'ai pas repris.

M. Conway

... le titre « la réalisation » : « réservation par la Ville de 700 mètres carrés de SHON et de 300 mètres carrés de jardin » ; on parlait de la Ville et pas de la SEM 92. Par ailleurs, on dit un peu plus loin : « la Ville est maître d'ouvrage ».

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Oui, tout à fait...

M. Conway

Je ne suis pas sûr que tout le monde ait bien compris.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

C'est bien la SEM 92 qui a construit et nous avons acheté...

M. Hervo

La SEM 92 construit dans le cadre de la ZAC et quand ce sera terminé, elle va remettre l'ouvrage à la Ville qui va en devenir propriétaire...

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Nous avons fait le tour de la DSP.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Quatre voix. Qui s'abstient ? Une abstention. Qui est pour ? Adopté à la majorité.

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, M^{le} HABERAH.

4 voix contre : M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, M^{le} NATUREL.

1 abstention : M. CONWAY

Direction des Ressources Humaines

1.5 - Revalorisation des indemnités d'entretien des assistantes maternelles.

M^{me} Margaria

Les assistantes maternelles touchent un salaire constitué de deux parties : un salaire de base fixe et l'indemnité d'entretien qui est revalorisée chaque année. L'indemnité d'entretien correspond au repas, à l'électricité, au chauffage, entre autres.

Cette indemnité d'entretien est revalorisée chaque année en fonction d'un pourcentage.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

De l'indice des prix de la consommation.

M^{me} Margaria

Nous vous demandons d'approuver le principe de la revalorisation annuelle de l'indemnité d'entretien.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Merci, Madame Margaria.

Je vous précise que l'indemnité sera calculée entre le 1^{er} janvier de l'année N-1 et le 1^{er} janvier de l'année N.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Nous étions intervenus l'année dernière sur cette question, vous proposant de ne pas prendre cet indice qui n'est, on le sait, pas totalement exact sur le coût réel de l'augmentation du coût de la vie et je crois qu'il existe un autre indice beaucoup plus précis par rapport à cela, permettant de tenir compte de la réalité de l'inflation, et Mme Margaria a tout à fait raison quand elle a décrit à quoi cela correspondait, donc essentiellement des coûts repas ; il nous semblerait donc plus judicieux de prendre l'indice qui correspond à l'augmentation constatée du coût des denrées alimentaires.

Tout le monde sait autour cette table, en tout cas pour ceux qui font leurs courses, que le coût de l'augmentation n'a rien à voir avec le coût de l'augmentation des denrées alimentaires. Il nous semble préférable de prendre l'indice correspondant à ce coût.

Je pense que la Ville montrerait, par ce biais, tout l'intérêt qu'elle porte à continuer à avoir des assistantes maternelles, ce qui est important en termes de diversification des modes de garde de la petite enfance, et il prendrait plus justement en compte la réalité de l'augmentation des denrées alimentaires.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Pouvez-vous répondre, Madame Margaria ?

(M^{me} Margaria hausse les épaules.)

L'indice pris est celui sur la consommation ; je ne peux pas vous en dire plus.

L'année dernière, c'était le même ; il y a deux ans, c'était le même... On a toujours pris cet indice.

M. Macé

Madame Labrousse, on a bien compris que c'était le même depuis des années, sauf qu'on vous avait fait une proposition alternative. Vous nous reprochez souvent de ne pas faire de proposition ; une nouvelle fois, on vous a démontré le contraire, c'est-à-dire que nous avons fait une proposition alternative qui nous semble plus correspondre à la réalité de l'augmentation des denrées alimentaires, parce que l'indemnité dont nous discutons, l'indemnité d'entretien des assistantes maternelles, est bien l'indemnité pour tenir compte du coût de préparation des repas pour les enfants qu'elles ont à garder.

Voilà, c'est tout simplement cela ; ce n'est pas idéologique, ce n'est ni de gauche, ni de droite, c'est pour tenir compte de cette réalité, tout simplement.

Je ne pense pas que cela ruinerait la Ville de passer à un autre indice qui correspond plus à l'augmentation du coût des denrées alimentaires.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Écoutez, je n'ai pas d'autre élément à vous communiquer ; c'est cet indice qui est pris.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Quatre abstentions. Qui est pour ? Adopté à l'unanimité moins quatre abstentions.

31 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH, M. CONWAY.

4 abstentions : M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL.

1.6 - Personnel communal - Modification du tableau des emplois.

M^{me} Roussillon

On revient vers vous pour la modification du tableau des emplois, comme souvent à chaque séance.

Premier poste, il s'agit d'un poste au pôle courrier de l'état civil. On supprime un poste dans la filière administrative au CCAS d'adjoint administratif de première classe pour créer un poste, toujours dans cette filière administrative, d'adjoint administratif de première classe à l'état civil. C'est un transfert ; cette personne va du CCAS à l'état civil.

Suite à des demandes de reclassement pour inaptitude médicale, on supprime un poste dans la filière technique d'adjoint technique de deuxième classe et on crée un poste dans la filière administrative au CCAS d'adjoint administratif de deuxième classe et un poste dans la filière administrative à l'état civil d'adjoint administratif de deuxième classe. C'est un poste à l'accueil et l'autre est au CCAS. En fait, c'est un effet de dominos.

Les postes, quand il y a ce reclassement, sont évidemment étudiés en fonction des aptitudes des uns et des autres. Les postes sont adaptés aux personnes.

Ensuite, nous avons la titularisation d'un agent de la filière administrative au CCAS. On supprime un poste dans la filière administrative d'adjoint administratif de première classe pour créer un poste d'adjoint administratif de deuxième classe au CCAS. Comme c'est une personne titularisée sans concours, on passe d'adjoint administratif de première classe à adjoint administratif de deuxième classe. Vous connaissez, ce n'est pas la première fois qu'on vous le présente.

Ensuite, c'est toujours une bonne nouvelle de vous présenter ça, suite à la réussite au concours d'un agent social, on supprime dans la filière sociale d'agent social de deuxième classe pour créer un poste dans la filière sociale d'agent social de première classe. Il s'agit d'un poste à la crèche des Vallées.

Nous avons, au sein du service « Bâtiment », procédé au recrutement d'un chargé d'opérations ; nous étions sur un poste d'ingénieur. Nous avons des difficultés à trouver des candidats sur ce poste d'ingénieur ; nous avons donc ouvert le panel de recrutements de façon un peu plus large. C'est la raison pour laquelle nous créons un poste, dans la filière technique, de technicien supérieur, de manière à pouvoir trouver la personne adéquate.

Dernière chose, suite au départ en retraite d'un agent de la piscine municipale, il s'agit de créer un poste dans la filière technique d'adjoint technique de deuxième classe. Il s'agit d'une personne qui est actuellement en congé de fin d'activité ; on crée ce poste le temps que cette personne soit en retraite, jusqu'en mars, et on refermera ce poste une fois qu'elle sera partie à la retraite.

Nous avons présenté ce tableau des emplois au CTP du 16 juin qui a émis un avis favorable.

Je vous demande de bien vouloir approuver ce tableau.

Je récapitule :

- deux postes supprimés pour la Ville de La Garenne-Colombes et cinq postes créés ;
- pour le CCAS, deux postes supprimés et deux postes créés.

Je vous demande de bien vouloir approuver ce tableau de modification des emplois.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Merci, Madame Roussillon.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

En ce qui concerne le poste au service « Bâtiment », si j'ai bien compris, Madame Roussillon, ce poste était occupé par une personne qui avait le grade d'ingénieur ?

M^{me} Roussillon

Absolument.

M. Macé

Et cette personne a quitté la Ville ?

M^{me} Roussillon

Oui.

M. Macé

Était-elle contractuelle ?

M^{me} Roussillon

Il ne me semble pas... Elle était titulaire...

M. Macé

Était-ce la personne qui venait du Conseil général des Yvelines ?

M^{me} Roussillon

Il me semble.

M. Macé

Merci.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Y a-t-il d'autres questions ? (*Aucune.*)

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : Unanimité.

Finances

1.7 - Actualisation de deux autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/Commission permanente).

M. Chaillet

Bonsoir, mes chers collègues.

Suivant l'instruction budgétaire et comptable M14, nous avons voté lors de la séance du 31 mars 2009, quatre autorisations de programmes et crédits de paiement.

Les autorisations de programmes sont définies comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Elles peuvent être révisées.

Ainsi, considérant qu'il est nécessaire de recalculer l'échéancier des autorisations de programmes et des crédits de paiement et, par conséquent, d'actualiser leur montant financier, je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir voter les deux autorisations sur les opérations suivantes :

- opération 109 « Médiathèque », pour un montant global de 7 492 167,66 euros ; crédit de paiement pour 2009 : 4 137 167,66 euros ; crédit de paiement 2010 : 3 355 000 euros, avec un financement prévisionnel de FCTVA de 900 000, un autofinancement de 1 800 000 euros, un emprunt de 3 497 213,26 euros et les subventions pour 1 294 954,40 euros ;

- opération 114 « *rue Voltaire et place de la Liberté* », pour un montant global de 3 232 000 euros ; crédit de paiement 2009 : 370 000, crédit de paiement 2010 : 2 862 000 euros, avec un financement prévisionnel de FCTVA de 400 000, un autofinancement de 800 000 euros, un emprunt de 2 032 000 euros.

Voilà, mes chers collègues.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Merci, Bernard.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Madame Labrousse, Monsieur Chaillet, ce soir, nous présenter ces deux autorisations de programmes, dans l'inconnu sur ces deux opérations que nous avons - je vais m'expliquer - ne me semble peut-être pas totalement raisonnable.

Sur la première opération, « *Médiathèque* », nous en avons déjà longuement débattu au sein de notre assemblée, on sait dans quelle situation juridique nous nous trouvons, à cause de vous d'ailleurs. Avancer des chiffres de crédits de paiement ne me semble pas du tout, en tout cas, scientifiquement prouvé de ce que vous serez capables de dépenser sur cette opération, car, à ce que je sache, aujourd'hui, nous n'avons plus de permis de construire, les entreprises ne sont plus autorisées à intervenir sur le chantier et donc, pour l'instant, nous sommes dans l'inconnu sur un « redémarrage », si je puis dire, de l'opération, conditionné, on le sait très bien, par ce qui est en train de se passer au niveau de la modification du PLU, qui d'ailleurs fait l'objet d'un débat, comme vous le savez, et, deuxièmement, d'un nouveau permis de construire et, après, d'un redémarrage de l'opération s'il n'y a pas, entre-temps, de nouveau un contentieux par rapport au permis de construire qui serait déposé.

Nous annoncer des crédits de paiement pour 4 137 167 euros, et je vous fais grâce des centimes, ne me semble pas, aujourd'hui, quelque chose que vous pouvez certifier comme de l'argent qui sera effectivement dépensé au 31 décembre 2009.

En ce qui concerne maintenant l'opération « *rue Voltaire et place de la Liberté* », où vous nous demandez d'ailleurs, à la fin du Conseil Municipal, si je ne m'abuse, d'approuver des demandes de subvention, sur cette opération qui est complexe, qui va nécessiter quelques mois de travaux, qui fait l'objet encore de discussions, aussi bien de la part des riverains que de la part des commerçants, je ne sais pas s'il est non plus judicieux aujourd'hui d'annoncer des chiffres aussi précis de dépenses... Sur 2009, on a compris ce qu'il en était par rapport à des réseaux, mais surtout sur 2010, est-ce bien faisable de réaliser cette opération sur 2010 quand on sait qu'un certain nombre de riverains, de commerçants ne sont pas totalement adhérents à ce jour à votre projet ?

Je crois qu'il faut aussi être prudent.

L'opération, à mes yeux, est certainement à réaliser ; ce n'est pas cela que je veux remettre en cause. Je veux remettre en cause peut-être la précipitation à ce jour qui nécessite encore de la concertation, qui est un mot nouveau pour vous, évidemment, dans la gestion des affaires de la Ville, par rapport aux riverains et aux commerçants avant de se lancer dans cette opération.

C'est une question peut-être de quelques mois supplémentaires, mais quelques mois supplémentaires, ce n'est jamais une perte de temps ; c'est, au final, un gain de temps, parce que ce n'est pas non plus la peine que nous ayons sur ce dossier des riverains ou des commerçants totalement opposés et qu'ils vous mettent de nouveau devant le tribunal administratif pour la réalisation de ces travaux.

Je crois qu'il faut être prudent sur ce que vous annoncez aujourd'hui.

C'est la raison pour laquelle pour l'instant, en attente d'éléments complémentaires, nous n'approuverons pas votre projet de délibération, non pas sur les opérations proprement dites, mais sur les zones inconnues qu'il y a et elles sont grandes à ce jour.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Merci, Monsieur Macé.

Puisque c'est le domaine réservé de Jean-Pierre Hervo, il va vous répondre, Monsieur Macé.

M. Hervo

Domaine réservé ? Vous me faites beaucoup d'honneur !

Effectivement, je crois qu'il ne faut pas mélanger les problèmes.

Inscrire des prévisions budgétaires, même quand des opérations ne sont pas à 100 % finalisées, n'est qu'un acte de bonne gestion.

En fait, il vous est proposé, pour la rue Voltaire, tout bêtement, d'inscrire au budget 2009 le coût prévisionnel de dévoiement des réseaux et, en crédit de paiement 2010, le coût prévisionnel des travaux de voirie ; ce n'est rien d'autre.

Il me paraît de la plus élémentaire bonne gestion d'avoir les inscriptions budgétaires qui correspondent aux programmes de travaux prévus. Le programme de travaux se calera comme il se calera, mais l'inscription budgétaire, au moins, sera faite.

Je ne pense pas qu'il soit de bonne gestion de se dire : « *Oh là, il y a de l'inconnu* », surtout quand on dit cela en essayant de se faire peur, ou d'exploiter les craintes plus ou moins réelles de certains.

Avoir l'inscription budgétaire ne me paraît pas une aventure, mais, au contraire, une très bonne gestion. On n'attend pas le dernier moment pour savoir si on a dans la poche l'argent qu'il faut pour faire ce que l'on a envie de faire.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

D'autres questions ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Je regrette que dans ce document, Monsieur Chaillet, vous n'ayez pas rappelé un peu l'historique, c'est-à-dire l'évolution, parce que les deux autorisations de programmes n'évoluent pas de la même manière.

Pour l'opération 109 « Médiathèque », le montant, en 2009, diminue de 600 000 euros pour être reporté en 2010. C'est la prise en compte totale ou partielle... Vous me direz en réponse quelle est la part qui a été effectivement réalisée en 2009.

La rue Voltaire, c'est le contraire, il était prévu 70 000 euros pour des frais d'étude et on assiste, en fait, à une accélération, semble-t-il, puisque vous augmentez de 290 000 euros le montant sur 2009.

Vous dites que certains commerçants se font peur d'une manière un peu ironique ; je pense que ces commerçants sont des gens qui connaissent leur métier. Vous avez abordé dans le premier document le fait qu'il y avait un encouragement à qui concourt et qui met en valeur le sens de la clientèle ; je pense que quand des commerçants expriment un certain nombre de points, ce sont des points qui méritent d'être écoutés et pas considérés comme des angoissés ou des manœuvres... Ce sont des gens qui sont propriétaires de leur affaire et qui sont soucieux de cela.

Par rapport à la rue Voltaire, les informations données ont été très contradictoires quant au nombre de places supprimées.

En fait, deux choses font grand débat :

- le moment choisi pour faire ces travaux, puisque les commerçants ressentent la crise, comme tout un chacun ; la période de travaux, inévitablement, tout le monde le reconnaît, est une période qui affaiblit ; cela décourage certains clients de se rendre auprès de ces commerçants ;
- entamer ces travaux sans avoir réglé le problème du stationnement. À ce titre, les informations données ont été contradictoires, puisqu'à des réunions avec les commerçants, étaient évoquées 20 à 30 places, sans savoir trop d'où on partait et où on arrivait, et, pour ce qui me concerne, lors de la réunion publique à laquelle j'ai assisté, le 15 juin, M. le Maire a évoqué 10 places supprimées.

Ce qui semble être le cas aujourd'hui, c'est un état d'esprit de se dire : pourquoi cette précipitation ?

Effectivement, je voterai contre cette actualisation d'autorisations de programmes, parce que je pense que cela vaut le coup de poursuivre cette concertation, cette discussion avec les commerçants, parce que, visiblement, on ne peut pas raisonner uniquement en termes de majorité, parce qu'il y a des activités très différentes et que la Ville de La Garenne-Colombes tient à la diversité de ces commerces. À ce titre, il y a le commerçant de bouche, qui va plutôt être favorablement impacté par les arrêts minute qui, rappelons-le, permettent au client de se garer 20 à 30 minutes gratuitement et sans avoir à courir pour appuyer sur le bouton du parcimètre situé à 50 mètres, le commerçant qui a des livraisons importantes et qui a donc une autre problématique et, enfin, le commerçant qui a des cycles de vente long, c'est-à-dire que vous n'achetez pas un vêtement comme une baguette de pain, et donc l'arrêt minute ne remplit pas son rôle et ne vient pas remplacer les places de parking supprimées.

Pour moi, la concertation a deux avantages.

Le premier est de ne pas passer à côté d'arguments auxquels on n'aurait pas pensé et, Monsieur Hervo, quelles que soient vos qualités, vous ne pouvez pas prétendre tous les avoir. Toutes les idées sont bonnes à prendre, qu'elles fassent ou non plaisir.

Le deuxième est que cela permet aussi à chacun de se projeter et d'accompagner ce changement dans les meilleures conditions possibles.

Je vous remercie.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Madame Isabelle Juvin-Marleix ?

M^{me} Juvin-Marleix

Merci.

Monsieur Conway, c'est quand même assez formidable, vous n'étiez pas présent lors de la réunion des commerçants et vous nous dépeignez qu'il y a des commerçants angoissés, qu'il n'y a pas de concertation, alors qu'on les a rencontrés de nombreuses fois et que cela continue. Je n'arrive pas à comprendre... Très franchement, c'est vraiment bizarre ! Alors qu'on a des suggestions, c'est très constructif...

C'est très étonnant !

M. Conway

C'est incroyable et bizarre, mais il se trouve que je rencontre des commerçants en dehors du Conseil Municipal et en dehors des réunions...

M^{me} Juvin-Marleix

Nous aussi.

M^{me} Mangeard

Nous ne devons pas rencontrer les mêmes...

M. Conway

Je rencontre, et je l'ai dit, des personnes qui sont tout à fait rassurées par la présence des arrêts minute parce que cela correspond à leur activité ; je viens de le dire.

Simplement, quand vous dites que la concertation se poursuit, quand les gens reçoivent des tracts informant que les travaux vont commencer, alors qu'on n'en a pas encore débattu en Conseil, soit dit en passant, les gens ont l'impression que les jeux sont faits.

Si, ce soir, vous dites : « *rien n'est fait, la concertation continue* », j'applaudis des deux mains, mais dites-le !

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Monsieur de Boutray ?

M. de Boutray

J'irai dans le sens de M^{me} Juvin-Marleix.

Il y a eu concertation ; il y a cette première réunion, à laquelle vous avez fait allusion, il y a trois semaines environ, ici, lors de laquelle nous avons réuni l'ensemble des commerçants. Nous avons proposé qu'un petit groupe de travail se mette en place, pour essayer d'avancer, de se concerter et d'écouter des solutions.

Nous nous sommes réunis quelques jours après et étions une dizaine environ. Nous avons des commerçants pour, des commerçants contre, mais c'est la règle des réunions de travail.

Nous les avons écoutés, nous avons consulté les services techniques pour voir ce que nous pouvions faire. La principale demande qui nous a été faite était d'enlever des arbres. Nous souhaitons embellir la rue, l'aménager, la rendre sympathique, conviviale, et améliorer le trafic du commerçant ; nous avons fait une proposition autour d'arbres. Aujourd'hui, les arbres sont quand même ce qui constitue le côté agréable, convivial et tout à fait dans l'air du temps.

Nous avons travaillé, nous avons fait un projet de je ne sais plus combien d'arbres ; nous allons faire une proposition dans quelques jours où nous supprimons des arbres. Nous avons écouté et allons supprimer quelques arbres, parce qu'on s'est fait reprocher que les arbres pouvaient cacher quelques enseignes, par exemple. Nous allons donc essayer de travailler sur des essences qui ne montent pas trop.

Il y a eu une concertation, on a écouté, on va proposer, et on se voit dans quelques jours pour, justement, faire des propositions concrètes.

Dans ce laps de temps, nous avons eu l'occasion de rencontrer personnellement des commerçants opposés farouchement aux travaux ; nous les avons rencontrés ici, avec le Maire, nous les avons écoutés et nous allons essayer de trouver des solutions.

L'idée est quand même que nous avançons tous ensemble.

Cette rue Voltaire nécessite un aménagement, c'est très clair. Cette rue Voltaire, aujourd'hui, est un peu vieillissante, on y circule mal, on s'y gare mal, les trottoirs sont très étroits, on n'arrive pas à se croiser les jours de marché... Aujourd'hui, tout va être fait pour favoriser le commerce.

Monsieur Conway, vous savez, je suis dans le commerce, je sais ce que c'est que de vendre ; je vends des voitures et en ce moment, on souffre. Je me mets tout à fait à la place des commerçants et lorsqu'un commerçant a des difficultés aujourd'hui, je sais de quoi il me parle.

Sachez que nous sommes à l'écoute des gens, que nous allons dans leur sens et que, réellement, il y a concertation, mais il est vrai que, parfois, la concertation ne plaît pas à tout le monde.

Cependant, on essaye de trouver des solutions et on se revoit d'ici la fin de la semaine.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Merci, Monsieur de Boutray.

Monsieur Conway ?

M. Conway

La concertation porte sur plusieurs niveaux et cela me rappelle la concertation qui a eu lieu au moment du débat sur le parking place de la Liberté. La concertation consistait à savoir à quel tarif on mettait, entre autres, le parking payant en surface. Il n'y a pas eu de débat sur la localisation du parking.

De la même manière, rue Voltaire, il y a débat pour savoir si on supprime plus ou moins des places de parking, parce que les arbres, derrière, ce sont des places de parking qui disparaissent ; non seulement cela cache les enseignes, mais cela supprime des places de parking. Le débat qui n'a pas lieu aujourd'hui, c'est : faut-il faire les travaux aujourd'hui ?

Je vous demande de consulter les commerçants et de leur demander qui tient absolument à ce que ce soit fait maintenant, qui accepte que ce soit décalé et qui est résolument contre. Vous verrez que la grande majorité, ce sont des personnes qui demandent que ce soit décalé le temps que les places de stationnement alternatif soient proposées, car sinon, avec 30 places de stationnement en moins - confirmez-moi ce chiffre, 26 à 30 -, sans garantie qu'il y ait un parking à court ou à long terme place de la Liberté... Menez une concertation là-dessus, demandez l'avis aux commerçants sur le fait de faire les travaux maintenant ! C'est la question aujourd'hui.

Si les travaux ne se font pas maintenant, cela laisse encore plus de temps pour se concerter.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Monsieur Conway, raisonnablement, quand pensez-vous que nous devons faire les travaux ?

M. Conway

Quand vous aurez les places de stationnement qui viendront compenser les places de stationnement qui vont être supprimées rue Voltaire. C'est le cœur du métier d'un commerçant. Un client qui ne peut pas se garer à proximité est un client perdu, pour certains commerces, encore une fois.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Demandez à ceux de l'avenue Joseph-Froment s'ils ont envie qu'on fasse marche arrière !

Vous parlez d'investissement. Pensez-vous, si l'on fait la rue Voltaire dans deux ou trois ans, que ce budget sera suffisant ?

M. Conway

Je sais que j'ai beaucoup de qualités, mais me demander les qualités d'un bureau d'études, excusez-moi...

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Y a-t-il d'autres questions ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

La question, Madame Labrousse, vous venez de bien la poser : il faut que les dossiers soient suffisamment avancés, suffisamment réfléchis, pour qu'ensuite, nous fassions des demandes de subvention.

Je vais rappeler un dossier quand même...

Quand on a sollicité les collectivités territoriales et en particulier la Région et le Département sur le dossier de la Médiathèque, on était parti sur un montant d'une enveloppe de travaux subventionnables par ces collectivités qui ont délibéré ensuite, parce que notre demande était valable.

Aujourd'hui, nous pouvons constater que l'enveloppe a augmenté d'une manière très importante et donc que notre dossier de demande de subvention avait été fait trop en amont, au lieu de continuer à approfondir ce dossier - je ne parle pas des démêlés judiciaires ensuite, qui est un autre aspect -, sur l'enveloppe des travaux, suite à appel d'offres, aboutissant à ce qu'aujourd'hui, nous soyons subventionnés de la manière indiquée dans le document alors que nous aurions pu être subventionnés d'une manière plus importante.

Je ne voudrais pas que nous nous retrouvions dans la même situation sur l'opération rue Voltaire. Elle est à faire, ce n'est pas la question, c'est-à-dire qu'à terme, il faudra refaire cette rue et certainement de la même manière que cela a été fait avenue Joseph-Froment, mais est-on en situation de dire : « *on peut y aller* » ? *A priori*, il se pose encore beaucoup de questions.

Par ailleurs, Monsieur de Boutray, vous n'êtes pas sans savoir, puisque vous nous avez dit votre métier, que la crise économique impacte durement les commerçants ; on s'en rend compte et on se rend compte que les commerçants du marché souffrent aussi. Je ne sais pas si c'est le bon timing de le faire à ce moment-là.

Comme il n'y a pas à se précipiter - sur la rue Voltaire, il n'y a pas des trous de 50 mètres, on peut toujours circuler sur les trottoirs -, prenons le temps, parce que, premièrement, l'opération n'est pas encore une opération où vous avez l'unanimité autour de vous, ou en tout cas une majorité suffisamment importante pour vous suivre, et que, deuxièmement, le contexte économique n'est pas favorable à chambouler une des rues commerçantes qui restent sur notre ville dans le contexte que nous connaissons.

Je ne vois pas en quoi le fait de reculer d'un an ou deux l'opération mettrait en péril - au contraire - les commerçants de la rue Voltaire. Ce n'est pas parce qu'on aura fait la rue Voltaire - le pouvoir d'achat des Garennois n'aura pas augmenté si on continue ainsi - qu'ils iront plus consommer chez les commerçants.

La réalité, si vous voulez une consommation plus forte chez les commerçants, est qu'il faudrait que l'ensemble des travailleurs de ce pays, ou des retraités d'ailleurs, ait un pouvoir d'achat qui augmente, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, à part une très infime minorité de personnes.

La question n'est pas de dire : « *en faisant la rue, les commerçants vont ensuite multiplier leur chiffre d'affaires par deux* », parce qu'ils risquent de le perdre avant et donc de disparaître.

Votre réflexion et les discussions que nous avons avec certains commerçants et certains riverains, il faut en tenir compte, parce que je pense qu'il n'y a pas une urgence absolue à faire l'opération dans le délai que vous nous indiquez.

Je pense qu'il ne faut pas se tromper, parce qu'à La Garenne-Colombes, il n'y a pas tant de rues commerçantes que cela ; il ne faudrait pas perdre non plus la rue Voltaire.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Merci, Monsieur Macé.

M^{me} Juvin-Marleix

Je suis étonnée que vous vous y mettiez aussi, Monsieur Macé ! Franchement...

M. Macé

Je l'ai déjà dit...

M^{me} Juvin-Marleix

C'est une circonstance aggravante...

Je suis désolée de vous dire quelque chose qui ne vous plaira ni à l'un, ni à l'autre, ni aux uns, ni aux autres peut-être aussi, mais la concertation, je suis désolée de le dire et de le redire, a bien lieu ; elle a eu lieu et elle a bien lieu !

Quand vous dites qu'il n'y a pas une majorité de commerçants qui nous suit, je ne sais pas d'où vous sortez cela ! De votre chapeau ?

Vous fréquentez peut-être un commerçant qui n'est pas d'accord, qui a envie d'avoir un peu plus de stationnement, parce que cela va supprimer un peu de stationnement, je ne sais pas... En tout cas, la majorité des gens qui sont associés, qui veulent les travaux, qui

les demandent et qui les demandent dans le timing que nous avons proposé, avec des aménagements - on ne va pas rentrer dans le détail -, sont d'accord et sont très preneurs.

C'est assez subtil ce que vous dites... Vous dites : « *on est d'accord aussi, il faut refaire la rue Voltaire, mais pas maintenant, d'une part, et d'autre part, ce n'est pas parce qu'on refera la rue Voltaire que cela va augmenter le pouvoir d'achat* », sous-entendu : on n'a pas besoin de refaire la rue Voltaire et les commerçants n'ont qu'à se débrouiller avec la rue Voltaire qu'ils ont actuellement. C'est quand même subtil ; on a tous les éléments dans votre réponse...

À un moment donné, il faut quand même prendre les choses à bras-le-corps et prendre des décisions ! Est-ce qu'on la fait ou est-ce qu'on ne la fait pas ? Est-ce qu'on la fait maintenant ? Est-ce qu'on la fait dans six ans ?

Les histoires de places de stationnement, Ghislain, tout à l'heure, a dit : « *la principale, c'était l'histoire d'arbres* »... Je suis confuse d'apporter une petite nuance, ce n'est pas la principale, cela émanait d'un des commerçants qui nous a dit : « *je pense que ce serait bien qu'il y ait moins d'arbres* », faire attention à l'essence des arbres qui ne cachent pas les enseignes, et un commerçant, effectivement, n'avait pas envie d'arbre du tout et voulait du tout béton ; cela se discute, les goûts et les couleurs... On peut ne pas aimer les arbres, ne pas aimer la verdure, ne pas aimer se balader dans un jardin ; on n'y peut rien. On ne peut pas faire l'unanimité.

Cependant, la concertation a lieu. Je suis désolée de vous le dire, mais je ne peux pas entendre, parce que c'est une inexactitude, pour ne pas dire autre chose... Elle a lieu, et à tous les stades de la procédure.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Merci.

Monsieur de Boutray ?

M. de Boutray

Je vais quand même compléter les propos.

Si vous faites allusion à cette dernière réunion de concertation, nous étions 10 ; il y avait 10 commerçants. En fin de réunion, nous avons acté sur des dates de démarrage des travaux sur les trois phases : la première phase qui va commencer ces jours-ci, la deuxième en début d'année prochaine et la troisième en milieu d'année prochaine.

Nous sommes tous tombés d'accord... Bien sûr, on ne peut pas faire l'unanimité dans ce type de réunion, mais la majorité a acté ces projets de démarrage de travaux.

Nous avons même acté ensemble sur un projet de communication. Le tract auquel vous faites allusion, nous avons décidé ensemble de le faire, de façon à ce que chaque commerçant puisse le remettre à ses clients pour annoncer les projets et les travaux.

À nouveau, il y a eu concertation ; nous avons pris les dates et avons aménagé des dates en fonction des impératifs des uns et des autres. C'est sûr, comme le dit M^{me} Juvin-Marleix, on ne peut pas faire plaisir à tout le monde, mais on a acté sur des dates.

À nouveau, il y a eu concertation.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Merci, Ghislain.

Je pense qu'on va s'arrêter là pour la rue Voltaire ; sinon, on le refera dans 20 ans !

M. Conway

J'avais deux questions sur la rue Voltaire.

(Légères protestations dans la salle.)

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Monsieur Conway, je vous écoute.

M. Conway

La première tranche, qui est le dévoiement des réseaux, conditionne-t-elle obligatoirement les deux phases suivantes et faut-il avoir arrêté l'emplacement de tout avant de faire ces travaux ?

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Je vais passer la parole à Jean-Pierre Hervo qui est plus technicien que moi dans ce domaine.

M. Hervo

Je vais vous réexpliquer ce que j'ai tenté de vous expliquer lors de la commission d'urbanisme...

Je vous ai expliqué qu'un problème de remaniement de rue, c'est un problème de positionnement longitudinal relatif des différents équipements.

Pourquoi certains réseaux ont-ils besoin d'être dévoyés ? Parce qu'il ne faut pas qu'ils tombent dans les alignements futurs des candélabres ou des arbres éventuels, quelle que soit la position, dans le sens longitudinal, de ces arbres ou de ces candélabres.

La première phase de dévoiement de réseaux, c'est-à-dire de calage dans la coupe transversale de la rue, au bon endroit, de ces réseaux, est le préalable absolument incontournable, mais qui ne rend irréversible que la coupe en travers de la chaussée et pas du tout la disposition longitudinale des emplacements de stationnement des arbres, des candélabres ou des poteaux indicateurs.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Merci, Monsieur Hervo.

M. Conway

Je pense, Monsieur de Boutray, qu'il y a donc une possibilité de décaler, de continuer la concertation malgré les travaux de dévoiement, car calé en juillet et août, cela paraît bien.

M. Houtart

Elle a été faite.

M. Conway

Il faut savoir que lors de ces réunions de concertation dont vous parliez, il y a notamment un personnel du service technique qui a justifié la pertinence du projet en rappelant que cela faisait partie du programme qui avait été choisi par 67 % des Garennois.

J'attire l'attention sur deux choses qui me paraissent choquantes.

La première est que cela me paraît anormal qu'un agent territorial des services techniques utilise un argument politique pour défendre le bien-fondé d'un projet d'urbanisme ; je précise que c'est lors de la réunion du 25 mai. J'espère que vous exigerez davantage de neutralité et de réserve de la part de vos services.

La deuxième est que l'argument qui nous a été maintes fois servi des 67 % des votants ne veut pas dire que les Garennois donnent carte blanche à la mise en œuvre des 147 points du programme.

Par ailleurs, les propositions du programme, quand il s'agit de tenir une promesse, il faut savoir dialoguer sur les modalités de réalisation de cette promesse, sur le calendrier. L'argument de dire : « *si je fais la rue Voltaire après le parking de la place de la Liberté, je ne l'aurai pas fait pendant cette mandature. Or, je l'ai promis* » est quelque chose que les Garennois sont capables de comprendre et les commerçants également.

Autre chose sur les commerçants, posez-leur la question de savoir combien tiennent à ce que ce soit fait maintenant !

Vous êtes au courant que deux pétitions circulent parmi les commerçants ?

M^{me} Juvin-Marleix

Vous en êtes signataire ?

M. Conway

Non, je ne suis ni riverain, ni commerçant, je suis conseiller municipal, représentant de Garennois et des intérêts de certains Garennois. Cela vous gêne ?

M^{me} Juvin-Marleix

Non, ce qui me gêne, c'est que vous parliez d'une réunion à laquelle vous n'étiez pas, en prétendant que certains agents ont proféré des choses qui seraient absolument innommables.

Quand on n'est pas à une réunion, on ne se permet pas de dire : « *untel a dit* », parce qu'une attestation, ce sont des faits pour lesquels on a été témoin personnellement des choses qui ont été dites ou faites.

On n'était pas à la même réunion, parce que vous n'y étiez pas !

M. Conway

Vous m'invitez à la réunion du 3 juillet alors ?

M^{me} Juvin-Marleix

Vous n'avez pas à être invité à une réunion... Vous aviez la possibilité de faire partie d'une commission voirie, vous avez décidé en début de mandat de ne pas en faire partie ! J'en suis désolée, mais c'est ainsi...

Il fallait réfléchir avant !

M. Conway

Vous pouvez me donner la recette pour me faire cloner ?

M^{me} Juvin-Marleix

Non, cela me suffit ! Merci, Monsieur.

Simplement, je ne trouve pas cela honteux, Monsieur, d'avoir été élu sur un programme, un programme qui n'est pas creux. En effet, nous avons été élus sur un programme très... Ce sont des choses précises sur lesquelles ont voté ; ce n'est pas honteux de dire que nous avons été élus avec, vous connaissez le chiffre par cœur, mieux que moi, 67 et quelques... Cela vous choque, cela vous gêne, je le comprends, mais c'est une réalité ! Je ne vois pas en quoi c'est honteux.

C'est la démocratie !

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Je crois que nous sommes arrivés très loin des deux AP/CP ; nous allons y revenir en passant au vote.

Qui est contre ? Cinq voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH.

5 voix contre : M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.

1.8 - Affectation du résultat de fonctionnement - Budget principal - exercice 2008.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Monsieur Chaillet, vous gardez la parole pour l'affectation du résultat de fonctionnement - budget principal - exercice 2008, en espérant que ce sera beaucoup plus court.

M. Chaillet

Mes chers collègues, conformément à l'instruction M14, il y a lieu de procéder à l'affectation définitive du résultat de l'exercice 2008.

Compte tenu d'un résultat de fonctionnement de l'exercice de 5 089 596,83 euros et d'un résultat antérieur reporté d'un montant de 2 712 822,95, l'excédent de fonctionnement est de 7 802 419,78 euros.

La section d'investissement présente, quant à elle, un solde d'exécution négatif de -5 502 637,46 euros et le solde des restes à réaliser laisse apparaître un solde négatif de -2 065 331,21 euros.

Il en résulte un besoin de financement total de la section d'investissement de -7 567 968,67 euros.

Je vous propose, par conséquent, de reprendre au budget 2009 l'excédent de fonctionnement 2008 l'élevant à 7 802 419,78 euros et d'en affecter le résultat comme suit :

- affectation en réserve d'investissement : 7 567 968,67 euros ;
- report en fonctionnement : 234 451,11 euros.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Merci, Bernard.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Merci.

Je voulais rappeler que ce résultat tout à fait impressionnant de 5,5 millions d'euros est, pour bonne partie, lié aussi à la hausse des impôts qui a eu lieu en 2008 par rapport en 2007, augmentation qui était de plus de 7 %.

Cela devait être en contrepartie d'une augmentation des services rendus aux Garennois et on voit par l'économie qu'en fait, ce surplus va en autofinancement.

Je rappelle que pour un investissement qui est amortissable et qui rend service pendant X années aux Garennois présents sur la ville, l'emprunt est également un moyen de répartir cette charge à concurrence de la présence effective des Garennois le moment venu.

Pour ma part, j'aurais souhaité un report en fonctionnement plus élevé que les 234 000 euros.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Bernard, je vous laisse la parole.

M. Chaillet

Rien de spécial, on ne désire pas forcément emprunter dans ce cas.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

On réduit l'emprunt.

Y a-t-il d'autres questions ? (*Aucune.*)

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Cinq voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, M. HABERAH.

5 voix contre : M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, M. NATUREL, M. CONWAY.

1.9 - Affectation du résultat de fonctionnement - Budget assainissement - exercice 2008.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Bernard, vous gardez la parole.

M. Chaillet

Mes chers collègues, conformément à l'instruction M14 et à l'affectation définitive du résultat de l'exercice 2008, il y a lieu de procéder à l'exécution du budget 2008 qui fait ressortir un excédent de fonctionnement de 7 212,06 euros.

La section d'investissement présente, quant à elle, un solde d'exécution positif de 108 527,63 euros, report à nouveau créditeur au compte R001, tandis que le solde des restes à réaliser laisse apparaître un solde positif de 145 094,75 euros.

Je vous propose, par conséquent, de reprendre au budget 2009 l'excédent de fonctionnement 2008 s'élevant à 7 212,06 euros et d'en affecter la totalité en report de fonctionnement à nouveau créditeur au compte R002.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Merci, Bernard.

Y a-t-il des questions ? (*Aucune.*)

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : unanimité

1.10 - Décision budgétaire modificative n° 1 - budget Ville.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Bernard, vous gardez la parole.

M. Chaillet

Merci, Claudine.

Mes chers collègues, je vous propose les virements de crédits suivants, en fonctionnement dépenses :

- le code 11, « *charges à caractère général* » : 522 813,58 euros ;
- le code 12, « *charges de personnel et assimilés* » : -9 500 euros ;
- le code 65, « *autres charges de gestion courante* » : 14 800 euros ;
- le code 66, « *charges financières* » : -50 000 euros ;
- le code 67, « *charges exceptionnelles* » : -0,06 ;
- le code 23, « *virement à la section d'investissement* », -274 194,53 euros.

Tout cela fait un total de 203 914 euros.

En fonctionnement recettes :

- le code 70, « *produits des services du domaine et ventes diverses* » : 100 000 euros ;
- le code 73, « *impôts et taxes* » : 103 914 euros.

On arrive à un total de 203 914, équivalent au fonctionnement dépenses.

En investissement dépenses :

- en code 20, « *immobilisations incorporelles* » : 47 000 euros ;
- en 204, « *subventions d'équipement versées* » : 338 070,47 euros ;
- en 21, « *immobilisations corporelles* » : 82 428,48 euros ;
- en 23, « *immobilisations en cours* » : 27 810 euros ;
- en 05007, « *opérations d'équipement informatique* » : -8 535,41 euros ;
- en 109, « *opération Médiathèque* » : -600 000 euros ;
- en 110, « *opération Mastaba* » : 80 000 euros ;
- en 111, « *opération Moulin Bailly* » : 17 000 euros ;
- en 113, « *opération centre aquatique* » : -62 000 euros ;
- en 114, « *opération rue Voltaire - place de la Liberté* » : 290 000 euros,

ce qui fait un total pour l'investissement dépenses de 211 773,54 euros.

En investissement recettes :

- code 10, « *dotation fonds divers et réserves* » : 338 070,47 euros ;
- code 16, « *emprunts et dettes assimilées* » : 71 989,51 euros ;
- code 111, « *opération Moulin Bailly* » : 60 684,19 euros ;

- code 112, « opération Centre Technique Municipal » : 15 228,90 euros ;
- code 21, « virement à la section de fonctionnement » : -274 199,53,

ce qui nous fait un total en recettes d'investissement de 211 773,54 euros, identique aux dépenses d'investissement.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Merci, Monsieur Chaillot.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Monsieur Chaillot, tout d'abord, pouvez-vous nous indiquer et nous confirmer, sur le 6125, que les 275 000 euros de crédit-bail immobilier, j'imagine, correspondent au début du paiement du loyer pour l'école Jean-Jerphanion, située rue de Plaisance ?

M. Chaillot

Exact.

M. Macé

Pouvez-vous nous détailler le 617, « études et recherche », où vous nous proposez 139 851 euros.

Sur les recettes de fonctionnement, 7331, « taxe d'enlèvement des ordures ménagères », pourquoi 103 914 euros de recettes supplémentaires ? À quoi cela correspond-il ?

Ensuite, sur les dépenses d'investissement, quelles sont les raisons qui font que pour l'opération 110, « opération Mastaba », il y a 80 000 euros supplémentaires inscrits, tandis que, de mémoire, sur le BP 2009, avait déjà été votée une première enveloppe, qui était moindre que ces 80 000 euros ? Quelles sont les raisons qui vous amènent à encore réaliser des travaux au Mastaba ?

Les 62 000 euros au niveau du centre aquatique que vous retirez en frais d'études correspondent-ils au fait que toutes les études sont réalisées sur le centre aquatique et que vous n'avez donc plus besoin de l'ensemble des crédits ?

Merci pour vos réponses.

M. Chaillot

Je vais répondre déjà pour le centre aquatique. Je pense que les frais d'études avaient été envisagés un peu plus forts ; nous avons donc réduit de 62 000 euros.

Pour l'opération Mastaba, 80 000 euros, je n'ai pas forcément la réponse, mais on a dû probablement avoir des crédits supplémentaires, des travaux supplémentaires.

(Un agent des services remet un document à M. Chaillot.)

Je n'avais pas toutes les réponses...

En section de fonctionnement, on a dit les dépenses suivantes :

- 549 613,59 en crédits supplémentaires, dont principalement 275 000 euros pour la BEA de l'école Jean-Jerphanion et 139 851 pour les frais d'acte relatifs à l'école Jean-Jerphanion ;
- 71 500,06 euros de crédits annulés, dont principalement 50 000 euros d'intérêt de la dette et 9 500 euros de frais de personnel.

En section d'investissement, il y a eu, en gros, 882 308 euros de crédits supplémentaires, dont principalement différentes choses dont les 80 000 euros de construction sur l'opération Mastaba.

M. Macé

Si je puis me permettre, Monsieur Chaillot, on avait compris, *a priori*, que c'étaient 80 000 euros de plus pour des travaux au Mastaba. Ma question est : à quel type de dépense correspondent ces 80 000 euros ? J'avais compris qu'il fallait ajouter 80 000 euros, mais pour quoi faire ?

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Monsieur Hervo, je vous passe la parole.

M. Hervo

On ne va pas transformer cela en un débat Mastaba, enfin j'espère.

Moi aussi, je me suis posé la question quand j'ai vu ce chiffre.

Cela résulte de problèmes d'écriture budgétaire que je ne saurais pas vous expliquer ; il n'y a que l'administration qui saurait vous le dire...

Pourquoi continue-t-on les travaux ? Parce qu'ils ne sont pas finis et que vous savez bien qu'on a déposé un permis de construire complémentaire parce qu'il a fallu modifier un certain nombre de choses qui posaient problème pour la sauvegarde du caractère artistique de l'ouvrage.

Le bilan de tout cela en fin d'opération est un ensemble de travaux qui coûtera 95 000 euros et qui, par rapport aux estimations initiales, est en dépassement de l'ordre de 25 000 euros sur ce qu'on avait imaginé au départ et qui s'est avéré être beaucoup plus compliqué qu'on ne le croyait, comme on a déjà eu l'occasion d'en parler techniquement.

Maintenant, d'où viennent les 80 000 euros ? Discutez de l'affaire avec vos collègues spécialistes de l'écriture budgétaire ! Je ne sais pas vous répondre.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Merci, Monsieur Hervo.

Monsieur Macé ?

M. Macé

Si j'ai bien compris, les 139 851 euros correspondent à des frais d'acte notarié pour l'école rue de Plaisance ; est-ce cela ?

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Oui.

M. Macé

Vous ne m'avez pas répondu, en revanche, sur la 7331, sur les 103 914 euros d'inscription supplémentaire en recettes provenant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Est-ce la mise en place du nouveau système du 1^{er} janvier vis-à-vis d'un certain nombre de commerçants et d'artisans ? Cela correspond-il à cette somme-là ou pas du tout ?

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Je vais vous répondre, Monsieur Macé.

C'est un ajustement après notification des bases.

M. Macé

D'accord.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Y a-t-il d'autres questions ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Je voudrais savoir à quoi correspondent les 338 000 euros d'autres organismes publics pour les subventions d'équipement.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

C'est un ajustement du PLD.

M. Conway

Deuxième question, concernant la Médiathèque, nous avons vu dans l'autorisation de programmes que vous réduisiez de 600 000 euros. Aujourd'hui, quelle est la part qui a été effectivement réalisée avant arrêt du chantier ?

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Monsieur Hervo, vous êtes dans l'incapacité de nous répondre ?

M. Hervo

Je n'ai pas le chiffre en tête... Je connais beaucoup de choses par cœur, mais pas celle-là.

M. Conway

Même pas à un million près ? Parce que ce sont quatre millions quand même !

M. Hervo

À combien on en est, je ne sais pas vous dire ; je vais vous dire une bêtise. On vous trouvera le chiffre et on vous le communiquera ; il est intéressant.

Je ne vais pas prendre le risque de donner un chiffre de tête ; je vais dire une bêtise.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Merci, Monsieur Hervo.

Avez-vous d'autres questions ? (*Aucune.*)

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Quatre voix. Qui s'abstient ? Une abstention. Qui est pour ? Adopté à la majorité.

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH.

4 voix contre : M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL.

1 abstention : M. CONWAY

1.11 - Compte de gestion du Trésorier municipal - Budget principal - exercice 2008.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Bernard Chaillet, vous gardez la parole.

M. Chaillet

Mes chers collègues, le trésorier municipal de La Garenne-Colombes vous demande de bien vouloir statuer sur les comptes de gestion du budget principal de la commune de l'exercice 2008.

Considérant que les écritures sont en tous points semblables au compte administratif 2008, il vous est demandé, mes chers collègues, de bien vouloir arrêter et approuver le compte de gestion du budget principal de l'exercice 2008 :

- en statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- en statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Merci, Monsieur Chaillet.

Y a-t-il des questions ? (*Aucune.*)

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : unanimité

1.12 - Compte de gestion du Trésorier municipal - Budget de l'assainissement - exercice 2008.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Bernard Chaillet ?

M. Chaillet

C'est la même chose pour le service d'assainissement.

Considérant que les écritures sont en tous points semblables au compte administratif 2008, il vous est demandé, mes chers collègues, de bien vouloir arrêter et approuver le compte de gestion du service de l'assainissement de l'exercice 2008 pour la gestion de trésorerie municipale :

- en statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- en statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Merci, Bernard.

Y a-t-il des questions ? (*Aucune.*)

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : unanimité

1.13 - Compte administratif 2008 - Budget principal.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Nous allons passer au gros du Conseil Municipal de ce soir : le compte administratif 2008 du budget principal.

Bernard, vous gardez la parole.

M. Chaillet

Je vais donc vous faire une présentation synthétique de ce compte administratif 2008 - budget principal.

Présentation générale, l'exécution de la section de fonctionnement du compte administratif 2008 fait apparaître un excédent de 5 089 586,53 euros, soit, en dépenses, 40 909 585,30 euros et, en recettes, 45 999 182,73 euros.

À ces 5 089 586,53 euros, il y a lieu de rajouter le report de l'exercice 2007, soit 2 712 822,95 euros, ce qui nous fait un total de 7 802 409,78 euros.

L'exécution de la section d'investissement fait apparaître un excédent de 187 995,23 euros, soit, en dépenses, 11 255 317,76 euros et, en recettes, 11 443 312,99 euros.

À ces 187 995,23 euros, il y a lieu de rajouter les restes à réaliser pour -2 065 332,21 euros, se décomposant ainsi : en dépenses, -2 265 312 et, en recettes, 200 000 euros.

Ainsi, nous obtenons le solde de l'exercice investissement. Il est égal à -1 877 335,98 euros.

Toutefois, compte tenu du déficit 2008 reporté, soit 5 690 632,69, la section d'investissement présente un solde cumulé de -7 567 968,67 euros.

De ce fait, le résultat global de l'exercice 2008 ressort à 234 451,11 euros qui ont été reportés en section d'investissement au budget primitif 2009.

Après la présentation générale, on va passer à l'exécution de la section de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement, en fonction des crédits ouverts, de ce que nous avons prévu au budget 2008, nous obtenons 96,38 %.

En recettes de fonctionnement, nous avons, en fonction des crédits ouverts, 107,62 %.

Exécution de la section d'investissement : les dépenses d'investissement, en fonction des crédits ouverts, on est à 42,78 % et en recettes d'investissement, on obtient 32,03 %.

Voilà donc une présentation synthétique de ce compte administratif 2008.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Merci, Bernard.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

J'ai déjà quelques questions de détails.

Tout d'abord, je voudrais que vous nous indiquiez à quoi correspondent, Monsieur Chaillet, les missions informatiques qui apparaissent page 81 du document ; chaque mois, la Ville paye 5 860,40 euros, j'imagine un prestataire. Je voudrais que vous m'indiquiez la nature de ces dépenses, ces 5 860,40 euros ; sur une année, cela représente plus de 70 000 euros. À quoi correspond cette somme ?

M. Chaillet

Dans quelle rubrique est-ce ?

M. Macé

Je vous l'ai dit, Monsieur Chaillet, c'est en page 81 du document.

M. Chaillet

Je ne sais pas...

M. Macé

Eventuellement, y aurait-il quelques élus de la majorité qui connaissent ce qui est dépensé par eux, c'est-à-dire l'argent des Garennois ?

M^{me} Labrousse, présidente de séance

C'est la prestation consultant informatique et infogérance ; c'est Bruno Jolly Consultants avec qui nous avons passé un marché.

M. Hervo

Et SGUI qui assure la télémaintenance.

M. Macé

Je vous remercie.

Je voudrais savoir pourquoi on a dépensé 548,96 euros au niveau du cabinet Freche et Associés pour - je vois ce qui est marqué - la « rédaction consultation présidence SEM » ; je suppose que c'est SEM Ville de La Garenne-Colombes.

M^{me} Mangeard

Où êtes-vous ?

M. Macé

C'est l'imputation 6182, « documentation générale et technique », mais ce que je suis en train de dire, c'est dans du détail que vous n'avez pas sur le document.

M^{me} Mangeard

Ah bon !

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Donnez-nous des références, une page, quelque chose, Monsieur Macé, s'il vous plaît !

M. Macé

C'est le 6182, sur l'imputation « documentation générale et technique » ; cela fait partie du montant total des dépenses et dans ce montant total, il y a une dépense de 548,96 euros pour ce document.

Je voudrais connaître la nature de ce document qui peut peut-être expliquer le vote que nous avons eu au dernier Conseil Municipal ; nous n'avons pas eu d'explication, mais peut-être allons-nous là réussir à en avoir une.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Donnez-nous la page ! Donnez-nous quelque chose !

M. Macé

C'est un autre document que j'ai eu...

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Vous l'avez eu où ?

M. Macé

... moyennant finances.

(Rires.)

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Vous l'avez acheté ce document ?

M. Macé

Pour être élu à La Garenne-Colombes, il faut savoir dépenser sur ses deniers personnels, mais ce n'est pas grave...

... qui est un mandat qui a été fait pour ce cabinet.

Je vois : « *rédaction consultation présidence SEM* ».

M^{me} Labrousse, présidente de séance

C'est un mandat ?

M. Macé

Oui.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Je pense qu'ici, dans cette salle, personne n'est en capacité de vous dire à quelle imputation et à quel mandat correspond cette somme.

On va faire des recherches et on vous le dira.

M. Macé

C'est, en tout cas, dans le document qui m'a été remis qui s'appelle « *Grand livre budgétaire* » ; je n'invente pas...

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Monsieur Macé, je n'ai pas dit que vous aviez inventé, mais que nous n'étions pas en capacité de vous répondre sur la teneur d'un mandat aujourd'hui.

M. Macé

D'accord.

Donc vous n'allez pas non plus pouvoir nous répondre sur une deuxième analyse qu'a faite le cabinet Freche intitulée « *Rédaction analyse Mastaba* » ; on ne sait pas ce que cela veut dire et personne n'est au courant.

Rassurez-moi, le cabinet Freche fait bien des notes demandées par la Ville et vous les avez bien quand même ?

M^{me} Labrousse, présidente de séance

J'espère, oui... J'en suis même convaincue...

M. Macé

Vous me confirmerez très rapidement j'espère que ces éléments existent et quelle est leur nature. Peut-être demanderai-je à avoir une copie de ces documents. Après tout, comme cela, on aura les éléments précis par rapport à ce qui a été demandé par la Ville.

Ensuite, je voudrais connaître la nature et pourquoi nous avons ce type de dépense en 6247 transport collectif sur Taxis G7, SNGT où, régulièrement, tout au long de l'année 2008, il y a eu des dépenses. Je voudrais connaître la nature de l'utilisation, par qui, de ces taxis.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Monsieur Macé, ces taxis sont utilisés par le personnel lorsqu'il doit se rendre dans une autre administration, en préfecture ou en réunion dans une autre collectivité. Ces taxis sont également utilisés par les élus pour des réunions.

M. Macé

C'est-à-dire qu'au niveau de la Ville de La Garenne-Colombes, il n'y a pas un véhicule dont les agents peuvent disposer pour se rendre en préfecture, etc. ? J'imagine bien quand même...

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Il existe des véhicules sur la Ville de La Garenne-Colombes, mais pas en quantité suffisante pour faire face et lorsque des élus se trouvent à 22 heures ou à 23 heures au Conseil général ou au Conseil régional et qu'ils doivent rentrer sur La Garenne-Colombes, on ne bloque pas un employé communal pendant trois ou quatre heures pour attendre tout simplement l'élu, on préfère rentrer avec un taxi. Nous avons passé un marché avec Taxis G7.

M. Macé

Il y a peut-être, Madame Labrousse, des véhicules - il y a une 807, de mémoire...

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Oui.

M. Macé

Et peut-être que certains élus conduisent ; ils doivent bien avoir leur permis de conduire. On n'est pas obligé, systématiquement, de rentrer en taxi.

Si la Ville n'avait aucune voiture, je dirais oui, pourquoi pas, mais ce n'est pas le cas, donc d'un côté, on dépense de l'argent pour acheter ou louer des véhicules et d'un autre côté, on dépense de l'argent pour ce type d'utilisation ; c'est tout de même un peu surprenant.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Non, les élus ou le personnel ne conduisent pas les véhicules appartenant à la Ville de La Garenne-Colombes.

M. Macé

À quoi cela sert-il alors ? Qui les conduit, si ce n'est ni des élus, ni des gens de l'administration ?

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Les chauffeurs, Monsieur Macé.

M. Macé

Seuls les chauffeurs sont autorisés ? Je pense que nous sommes la seule commune de France à avoir ce système d'organisation...

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Oh non, Monsieur Macé ! Alors là, Monsieur Macé...

M. Macé

On doit être la seule commune de France à avoir des véhicules qui ne peuvent être utilisés que par des chauffeurs, c'est-à-dire un nombre, par définition même, limité d'agents. Je pense que nous sommes les seuls, mais c'est intéressant de connaître cela.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Il est dommage que je n'aie pas eu la question plus tôt ; j'aurais peut-être pu avoir la réponse sur une autre collectivité il y a trois heures.

M. Macé

En ce qui concerne maintenant les dépenses à un fournisseur qui s'appelle « Paris Biker », si je ne m'abuse, qui sont des transports de personnes via une société qui utilise des motos, j'ai fait un petit calcul rapide, il y en a pour 4 762 euros sur l'année.

Qui utilise, à la mairie de La Garenne-Colombes, ce type de transport ?

Je crois d'ailleurs que cela peut s'appeler taxi moto ou quelque chose du genre...

Est-ce vous, Madame Labrousse ?

(Rires.)

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Non, Monsieur Macé.

J'ai fait de la moto il y a très longtemps et je peux vous assurer que ce n'est pas moi.

Nous allons arrêter dans ce domaine, parce que je trouve que c'est quand même...

M. Hervo

On n'est pas là pour cela...

M^{me} Labrousse, présidente de séance

On n'est pas là pour cela... Exactement, Monsieur Hervo !

M. Macé

On est là pour étudier l'ensemble des dépenses que vous avez effectuées durant l'année 2008. Ce ne sont pas les miennes, ce sont les vôtres. C'est l'argent des Garennois et vous êtes là pour en rendre compte, que cela vous plaise ou non !

M. Hervo

Vous alimenterez une de vos feuilles de chou du samedi matin avec ces chiffres bien choisis... Cela fera très bien, cela meublera...

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Y a-t-il d'autres questions ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Je voulais tout d'abord rappeler que conformément à la soi-disant jurisprudence, je n'ai pas été invité à la commission des finances pour préparer ce document, que j'ai eu les documents il y a exactement cinq jours.

Je voulais proposer plusieurs choses.

La première était mon constat que dans ce document de présentation synthétique, il est fait beaucoup référence au pourcentage réalisé par rapport au budget, ce qui représente des chiffres, finalement, assez peu intéressants, dans la mesure où, d'une part, le budget est fait pour être excédentaire et que, d'autre part, avec les dispositions modificatives dont on a vu le vote dernièrement, il serait surprenant qu'on ne soit pas à +110 ou -90 % ; c'est ce que l'on constate dans tous les chapitres budgétaires.

Je regrette qu'il n'ait pas été mis à profit, en fait, pour insister plus sur une évolution plus intéressante et plus globale qui est la comparaison par rapport aux années passées et de voir l'évolution sur les différentes années.

Là, les évolutions sont tout à fait intéressantes, d'autant plus si on utilise la présentation par fonction, dans laquelle on a des postes qui ressortent. Je voudrais concentrer mon point de vue là-dessus.

Je présume que la clef ne va pas fonctionner, donc j'ai préparé un document que je vous fais passer.

(Distribution d'un document.)

Je rappelle simplement l'approche que j'ai utilisée. Il s'agit d'un document sur trois années : 2008, 2007, 2006 ; ce sont les comptes administratifs de chaque année. Je me suis appliqué, avec mes amis, à faire la ventilation par fonction.

Outre une augmentation constante, ce qui est un peu logique, une fonction est particulièrement frappante : les services généraux administration publique locale ; il y avait, en 2006, 8 124 000 euros, 8 750 000 euros en 2007, soit une hausse de 8 %, et 9 705 000 euros en 2008, soit une hausse de 11 %.

J'aimerais bien, là-dessus, avoir vos explications sur la hausse des frais de fonctionnement de la Mairie.

Pour ma part, je vous demanderai de concentrer votre réponse sur deux points qui me paraissent être de nature à expliquer cette hausse : le cabinet du Maire et le service communication.

Je précise qu'en 2006, cette fonction représentait 22 % des dépenses, hors dépenses non ventilables, et qu'en 2008, elle représente 26 %.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Écoutez, Monsieur Conway, malgré toute ma bonne volonté, je ne peux pas vous répondre dans l'immédiat ; il me faut étudier le dossier.

M. Conway

Je suggère que la prochaine fois, je puisse être invité à la commission des finances pour que le moment venu, au moment du vote, on ait la réponse.

Je voudrais aussi vous suggérer de prendre connaissance du décret numéro 87-1004 du 16 décembre 1987 qui est relatif aux collaborateurs des cabinets des autorités territoriales et qui prévoit que lorsque la population de la commune est comprise entre 20 000 et 40 000 habitants, il y ait deux personnes comme effectif maximum des collaborateurs du cabinet d'un maire.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

La commission, Monsieur Conway, la prochaine fois, aura lieu sans vous ; vous n'êtes pas membre de la commission et c'est illégal. Vous ne serez donc pas à la commission des finances la prochaine fois.

M. Conway

Votre réponse sera donc faite en Conseil Municipal ?

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Absolument.

M. Conway

Je vous remercie.

M. Hervo

Vous pouvez communiquer vos questions à M. Macé qui est membre de la commission...

M. Conway

Vous n'avez pas encore compris que nous ne pouvons pas forcément être mis dans le même sac et que nous avons des votes indépendants ?

M. Hervo

Cela ne préjuge pas de votre vote.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Sur le nombre de membres du cabinet de M. le Maire, rien n'empêche qu'il y ait des agents communaux détachés au cabinet du Maire.

M. Conway

De qui s'agit-il ?

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Monsieur Conway, je ne connais pas tous les détails et tout le personnel. Je suis désolée.

M. Conway

Vous me donnerez cela le 23 juillet ?

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Je vous donnerai cela le 23 juillet ou M. le Maire vous donnera...

M. Conway

Je vous remercie.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Il s'agit de deux agents, mais je n'ai pas les noms à vous communiquer.

Y a-t-il d'autres questions ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Excusez-moi, mais il y avait une deuxième question qui était au niveau du service communication. De même, je souhaiterais avoir l'évolution des effectifs du service communication dans cette période et le budget communication entre 2006 et 2008.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Entre 2006 et 2008 ?

Je vous rappelle que...

M. Conway

C'est là-dessus que portent mes documents.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

On vote le compte administratif 2008...

M. Conway

Faites 2007 et 2008, si vous voulez, et pas 2006.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Je n'ai que 2008 là.

M. Conway

Votre réponse illustre tout à fait ce que je disais, à savoir que la présentation synthétique qui consiste à comparer le compte administratif 2008 au budget primitif modifié 2008 a très peu d'intérêt et présente beaucoup moins d'intérêt que de comparer 2008 à 2007.

C'est l'évolution 2007 par rapport à 2008 qui montre aux Garennois où a été utilisé l'argent des contribuables et quelles ont été les priorités, la répartition... C'est vraiment quelque chose de tout à fait essentiel lorsqu'on rend des comptes administratifs.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Bien, Monsieur Conway.

M. Conway

Merci.

M^{me} Juvin-Marleix

Madame, je peux peut-être ajouter quelque chose...

Je crois, Monsieur Conway, que vous pouvez être rassuré, M. Macé ne fait pas de réflexion désagréable à ce sujet. En 2007, il était élu et je pense qu'il n'aurait pas manqué de soulever un certain nombre de points si ces points devaient être soulevés et critiqués.

Je pense que vous pouvez être rassuré.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

La différence, c'est que M. Macé participe à la commission des finances et a posé ses questions et que M. Conway n'est pas à la commission des finances, ceci expliquant peut-être cela.

M. Conway

Merci.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Nous passons au vote...

Monsieur Macé ?

M. Macé

Le compte administratif est le document qui retrace la réalité exacte et précise de votre gestion.

L'année 2008 a été marquée par une nouvelle augmentation des impôts locaux qui sont en hausse continue depuis 2001.

L'année 2008 a également été marquée par une contestation grandissante des projets municipaux qui sont dorénavant attaqués devant la justice.

En reprenant une expression chère à notre Maire, et je ne fais que reprendre son expression, je dirais que votre gestion est immobile et archaïque.

Immobile, car vous ne prenez toujours pas en compte les aspirations des Garennois et vous ne répondez toujours pas aux attentes de nos concitoyens. Sur deux sujets emblématiques, le quotient familial et le nombre de logements à loyer modéré, vous vous enfoncez

dans une idéologie passéiste que même vos amis politiques qui gèrent des communes voisines à la nôtre n'appliquent plus depuis des décennies.

La Garenne-Colombes est la seule commune du 92 à ne pas appliquer le quotient familial pour les frais de restauration scolaire et notre Ville est la lanterne rouge des Villes de sa strate démographique ayant le moins de logements à loyer modéré.

Sur ces deux sujets, des propositions précises ont été défendues par les conseillers municipaux de gauche, mais vous avez refusé de les étudier.

Votre gestion est également immobile sur les nécessaires adaptations des équipements publics. Où en est-on de la reconstruction du gymnase Pierre-Denis ? Où en est un plan d'investissement ambitieux pour les économies d'énergie sur des bâtiments municipaux ?

Votre gestion est aussi immobile par rapport à la dette. M. Chaillet vient d'ailleurs de nous confirmer votre position : il ne faut pas s'endetter.

Économiquement, votre position n'est pas tenable. Nous savons tous que l'emprunt, quand il est bien fait, ce qui est le cas dans la plupart des cas, est un emprunt utile aux habitants, utile aux habitants dès la construction d'un équipement public et pour les générations qui viennent.

Votre gestion est aussi immobile sur les dépenses d'investissement, ce qui rejoint d'ailleurs l'appréciation précédente. En effet, vous n'avez réalisé qu'à 42 % les dépenses que vous nous aviez proposées lors du budget primitif.

Archaïque sur la nécessaire participation des habitants à la vie de la cité. Les conseils de quartier sont une coquille vide où le président vient réciter, quand il connaît un peu de quoi il parle, la bonne parole, entouré de personnes désignées par ses soins sur des critères qui n'ont jamais été expliqués.

Aucun compte rendu, aucun ordre du jour, aucune communication sérieuse sur ces conseils de quartier, la seule justification que l'on peut trouver à leur existence est tout simplement qu'il fallait trouver une solution pour verser trois indemnités supplémentaires de maire adjoint.

Archaïque, car les élus de l'opposition ne disposent toujours pas de moyens de travail dignes de ce début de siècle : pas de bureau des élus de l'opposition, alors que des bureaux ont été trouvés aux élus de la majorité municipale au premier étage de la Mairie, les élus de l'opposition ne sont toujours pas conviés aux réunions que vous organisez quand il s'agit de présenter une opération d'urbanisme ou une opération d'aménagement, nous l'apprenons par les habitants. Considérez-vous que La Garenne-Colombes vous appartienne ?

Archaïque sur votre mode de gestion des services publics locaux : Délégations de Service Public confiées à des prestations privés qui ne rendent pas compte de leur mission, sociétés privées gérant des pans entiers de l'activité municipale. Vous en êtes arrivés même à déléguer la construction et l'entretien de la nouvelle école rue de Plaisance. Nous sommes devenus de simples locataires de cette école. Cela en dit long sur votre conception du service public local.

Archaïque sur la gestion du personnel municipal. Au-delà de la mauvaise prévision des dépenses de personnel, vous avez dépensé plus de 250 000 euros de rémunération des agents titulaires et plus de 108 000 euros pour des versements d'allocation-chômage. C'est toute la conception de la gestion du personnel qui est à revoir.

Pour la première fois, la rémunération des agents non titulaires dépasse la rémunération des agents titulaires de la fonction publique. Je me permets de vous rappeler que 114 agents de notre Ville ont la possibilité d'accéder directement à la fonction publique ; pourquoi avez-vous décidé de les maintenir dans la précarité ?

Vous avez dépensé 271 848 euros en frais d'allocation pour perte d'emploi, soit une augmentation de 66 % par rapport à la prévision du budget 2008. Vous vous trompez à ce point quand vous recrutez ?

Je ne peux pas laisser sous silence le nombre de départs de responsables des services municipaux depuis 2008. Ce malaise s'est d'ailleurs traduit par le résultat que l'on connaît aux élections professionnelles.

Pour la première fois, une liste CGT a été présentée aux élections et a remporté plus de 45 % des voix. Vous savez, comme moi, que même l'agent qui menait l'autre liste syndicale a quitté ses fonctions au sein des services municipaux au bout de plus de 25 ans d'ancienneté et a obtenu une mutation dans une autre commune.

Pendant ce temps, les Garennois ne s'y trompent pas, ils constatent un Maire absent de la Ville qui a préféré, à peine après avoir été réélu, partir deux mois en Afghanistan et ensuite prendre des responsabilités au sein de l'UMP pour pouvoir être candidat aux élections européennes.

D'ailleurs, son élection au Parlement européen va l'obliger à abandonner un mandat ; lequel ? *A priori*, celui de conseiller général. Pourtant, il avait vendu aux Garennois qu'il était indispensable que le Maire siège au Conseil général pour défendre les intérêts de notre Ville. Pourquoi ce n'est plus d'actualité ?

Les Garennois prennent même maintenant leur destin en main : sur le nom du nouveau collège aux Champs-Philippe, sur la Médiathèque, où vous subissez un véritable affront avec l'annulation du permis de construire de cet équipement culturel.

Nous voyons bien que les Garennois attendent autre chose de l'équipe municipale.

Dans cette situation de crise économique et sociale profonde, il ne suffit pas de dire : « *j'ai été élu pour six ans, je fais ce que je veux et les électeurs jugeront* ». Il faut, au contraire, écouter, innover, agir avec les habitants et répondre à leurs besoins.

Merci de votre attention.

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Merci, Monsieur Macé.

M. Hervo veut la parole ; je lui donne.

M. Hervo

Cela fait du bien, Monsieur Macé, un discours de ce genre !

M^{me} Mangeard

De cracher son venin...

M^{me} Labrousse, présidente de séance

Je n'en dirai pas plus...

Y a-t-il d'autres questions ? (*Aucune.*)

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Cinq voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

30 voix pour : M. JUVIN, M^{me} LABROUSSE, M. HERVO, M^{me} ROUSSILLON, M. PERREE, M^{me} MARGARIA, M. HOUTART, M^{me} JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, M^{me} RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, M^{me} MANGEARD, M. DRANSART, M^{me} VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, M^{me} LIORET, M. PINTA, M^{mes} de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, M^{me} KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, M^{le} HABERAH.

5 voix contre : M. BILLARD, M^{me} BAVCEVIC, M. MACE, M^{le} NATUREL, M. CONWAY.

1.14 - Compte administratif 2008 – Budget assainissement.

M. Chaillet

Présentation synthétique.

Présentation générale : l'exécution de la section d'exploitation du compte administratif 2008 fait apparaître un solde positif de l'exercice de 7 212,06 euros, soit en dépenses 60 103,36 euros et en recettes 67 315,42 euros.

L'exécution de la section d'investissement fait apparaître un excédent de 556 931,35 euros, soit en dépenses 37 594,78 euros et en recettes 594 526,13 euros. À l'excédent de 556 931,35 euros, il y a lieu d'ajouter 145 094,75 euros, soit un solde positif de l'exercice de 702 026,10 euros. Toutefois, compte tenu du déficit 2007 reporté, qui est de 448 205,72 euros, la section d'investissement présente un solde cumulé positif de 253 820,38 euros.

L'exécution de la section d'exploitation : les dépenses réelles s'élèvent à la somme de 60 103,36 euros en 2008, contre 58 271,83 euros en 2007. Il s'agit de la redevance versée au concessionnaire chargé de la gestion du réseau. Les recettes sont de 67 315,42 euros en 2008, qui se décomposent ainsi : 61 563,42 euros qui sont des redevances d'assainissement et 5 752 euros qui sont des intérêts des OAT redevances VRP.

L'exécution de la section d'investissement : les dépenses s'élèvent à 37 594,78 euros. Elles se répartissent ainsi, soit : 20 953,20 euros pour le premier acompte des travaux rue Rhin-et-Danube arrivée Château et de 16 641,58 euros pour le remboursement de la dette en capital. Les reports : il s'agit de dépenses juridiquement engagées et non réalisées au 31/12/08 et reportées au budget 2009 pour 191 609,25 euros concernant les frais d'études pour la rue du Château et les travaux de réhabilitation des réseaux.

Voilà.

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

Merci, Bernard.

Y a-t-il des questions ?

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

35 voix pour : *unanimité*

II - Services à la population

État-civil

2.1 - Modification du tarif des vacations de police pour les opérations funéraires à compter du 1^{er} juillet 2009.

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

Monsieur Pouilly, vous nous présentez cela avec le sourire, s'il vous plaît ?! (*Rires.*)

M. Pouilly

Je vais adopter une mine de circonstance !

Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le législateur a souhaité, dans la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire, simplifier les opérations funéraires donnant lieu à surveillance. Il a également souhaité harmoniser, sur l'ensemble du territoire national, le taux unitaire de ces vacations en fixant leur montant entre 20 et 25 euros.

Dorénavant, les opérations funéraires nécessitant une surveillance et soumises au paiement d'une vacation sont réduites au nombre de trois, à savoir :

premièrement, la surveillance de la fermeture du cercueil, lorsque le corps est transporté hors de la commune de décès ou de dépôt ;

deuxièmement, la surveillance des opérations de crémation ;

troisièmement, la surveillance des opérations d'exhumation, de ré-inhumation et de translation de corps.

J'ouvre une petite parenthèse pour expliquer ce terme que peut-être tout le monde ne connaît pas ?

M^{me} Mangeard

Non.

M. Pouilly

Quand une ville possède au moins deux cimetières, il s'agit de transfert du corps d'un cimetière à l'autre, uniquement donc sur la commune.

Ces prestations sont assurées, sur la commune de La Garenne-Colombes, par la police nationale et font l'objet actuellement d'un paiement par les familles d'une vacation, dite vacation de police, de 9,50 euros.

Pour votre information, en 2008, il y a eu 233 vacations de police.

Afin d'être conforme aux nouvelles dispositions législatives, je vous propose de fixer le montant de cette vacation à 20 euros, qui est exactement le montant de toutes les communes qui nous environnent.

Je vous remercie.

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

Merci, Monsieur Pouilly.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions sur les opérations funéraires ?

Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Merci.

35 voix pour : unanimité

Petite enfance

2.2 - Reconduction de la convention de prestation de service unique entre la Ville et la Caisse d'Allocations familiales pour la crèche Bonnin, 19, avenue de Verdun.

M^{me} Margaria

Nous avons une convention qui nous lie avec la Caisse d'Allocations familiales, la CAF, des Hauts-de-Seine pour pouvoir bénéficier d'une subvention pour la crèche Bonnin. Cette subvention représente 23 % de la totalité d'un prix de journée. Il suffit tout simplement de la reconduire pour quatre ans.

Donc, je vous demande d'autoriser M. le Maire à signer cette convention qui nous permet de toucher une subvention de la CAF.

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

Merci, Brigitte.

Donc, il s'agit d'une convention d'une durée de quatre ans.

Y a-t-il des questions ?

M^{me} Bavcevic

J'aimerais savoir à quel titre cette crèche reçoit une subvention et pas les autres ? Peut-être que c'est su par le Conseil, mais personnellement, je ne sais pas.

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

Je pense ne pas me tromper en vous disant que cette crèche a été ouverte en septembre dernier et c'est pour cela que nous demandons aujourd'hui une subvention à la CAF. Les autres crèches la reçoivent directement, systématiquement.

M^{me} Bavcevic

D'accord.

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

Pour votre information, la crèche Bonnin, c'est une structure de 30 berceaux, issue de la scission de la crèche Verdun qui comportait 100 berceaux et, aujourd'hui, nous ne pouvons avoir l'agrément que pour 60 berceaux plus 10, pour 100. Donc, nous avons ouvert 30 berceaux à côté, ce qui a facilité la vie des Garennois. Et elle est sous notre tutelle.

Bien. Y a-t-il d'autres questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Merci.

35 voix pour : *unanimité*

III – Direction Culture, Jeunesse et Sports

3.1 Convention P@ss 92 avec le Conseil général des Hauts-de-Seine pour l'année scolaire 2009-2010.

M. Dransart

Bonsoir, chers collègues. Il s'agit de faire, comme chaque année, la convention qui lie la Commune avec le Conseil général pour l'utilisation du dispositif P@ss 92, qui est en fait un chéquier comprenant quatre chèques de montants différents, d'un montant total de 70 euros, qui permet à chaque collégien d'utiliser ces chèques comme il l'entend pour les inscriptions aux activités culturelles et sportives des différentes sections qui sont proposées dans les associations qui participent à cette convention.

Vous avez la liste des 13 associations qui ont souhaité adhérer et utiliser ce P@ss 92 pour l'année qui vient.

M. le Maire nous demande de bien vouloir approuver cette convention et de l'autoriser à signer avec le Conseil général des Hauts-de-Seine, pour cette nouvelle année, cette convention et tous les documents qui affèrent.

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

Merci, Jean-François.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Monsieur Dransart, merci pour vos explications.

Je vois dans la liste qu'il y a l'Association sportive du collège des Vallées. Est-ce qu'on ne pourrait pas prévoir, bien qu'elle ne soit pas créée, j'imagine, mais en tout cas, solliciter et indiquer au Conseil général que, si une association sportive se crée au collège des Champs-Philippe, elle pourra éventuellement, à ce moment-là, faire partie de l'opération P@ss 92 ? Et peut-être le préciser dans la délibération. Comme cela, cela nous donnera un acte permettant, si une association se crée, de pouvoir la rattacher à cette opération.

M. Dransart

Pour répondre à votre question, je pense que c'est une bonne idée, mais pour l'année suivante parce que, là, elle ne sera pas constituée, donc elles ne pourront pas profiter, à la rentrée, du dispositif.

M. Macé

C'est un peu dommage parce qu'on pourrait constater – peut-être que l'on peut défendre cela auprès du Conseil général – qu'un certain nombre de collégiens des Vallées vont aller dans le nouveau collège et donc bénéficier jusqu'à maintenant de cette opération grâce à l'Association sportive du collège des Vallées. Donc, ce serait peut-être bien d'arriver à justifier le fait qu'ils étaient déjà bénéficiaires de l'opération.

M. Dransart

Je comprends bien, il n'y a pas de souci, sauf qu'il faut déjà qu'il y ait, effectivement, une constitution d'association. Et, pour l'instant, il n'y a rien du tout.

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

Bien, Monsieur Macé, nous allons voir si nous ne pouvons pas faire un courrier au Conseil général pour lui demander de rattacher le collège des Champs-Philippe au P@ss 92.

M. Macé

Je crois que ce serait une très bonne idée.

Merci, M^{me} Labrousse.

M^{me} Fommarty

Je ne sais pas si la réponse est parfaite, mais ayant inscrit moi-même une de mes enfants au P@ss 92, puisqu'elle est en 5^{ème} aux Vallées, il y avait l'option de choisir les deux collèges sur le P@ss 92.

Sur La Garenne-Colombes, contrairement à l'année dernière, où il n'y avait qu'un seul collège, cette année, il apparaissait qu'il y avait deux collèges et on cochait à quel collège était notre enfant. J'imagine que le Conseil général y avait pensé puisque, moi, j'ai coché les Vallées.

M. Dransart

Je peux répondre à la question : chaque élève, qu'il soit dans le collège des Champs-Philippe ou aux Vallées, doit s'inscrire pour bénéficier de ce dispositif, mais ce que demandait M. Macé, c'est de pouvoir utiliser ces chèques que vont recevoir les collégiens de La Garenne-Colombes...

M^{me} Fommarty

Dans le collège ?

M. Dransart

Dans les deux collèges.

... dans la nouvelle association qui pourrait se créer...

M^{me} Fommarty

Oui, mais elle n'est pas encore créée !

M. Dransart

C'est ce que je disais tout à l'heure. Donc, on peut suggérer que ce soit fait en cours d'année, mais pour l'instant, cela n'existe pas.

M^{me} Fommarty

Ce qu'il y a, c'est que les parents vont le payer...

M. Dransart

Les inscriptions se font en début d'année, donc je ne sais même pas, effectivement, comment cela va s'organiser. J'ai peur qu'il n'y ait pas, en fait, d'association dès le départ et que ce ne soit pas prêt avant l'année suivante parce qu'il va y avoir plein de choses à régler avant.

M^{me} Gaillabaud

Les parents peuvent donner une caution et, lorsque l'association sera créée... (*inaudible – hors micro*)

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

Geneviève, prenez votre micro, s'il vous plaît, on ne vous entend pas.

M^{me} Gaillabaud

Au niveau de l'AEGC, cela se fait régulièrement. Lorsque les parents n'ont pas de chéquier Pass, à ce moment-là, ils laissent un chèque en caution et lorsqu'ils reçoivent eux-mêmes ce chéquier Pass, on leur restitue le chèque et l'affaire est régularisée. Donc, on peut très bien régulariser en cours d'année. Voilà !

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

Écoutez, de toute façon, le courrier sera fait au Conseil général et nous aurons la réponse.

Y a-t-il d'autres questions concernant le P@ss 92 ?

Bien, nous allons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Merci.

35 voix pour : unanimité

3.2 - Convention de mise à disposition du gymnase du nouveau collège, à titre gracieux, à la Ville de La Garenne-Colombes par le Conseil général des Hauts-de-Seine.

M. Dransart

Chers collègues, je pense que vous avez pu profiter des festivités pour visiter le nouveau collège, et donc, par la même occasion, le gymnase qui est à la disposition de ce collège.

Je rappelle que, dès lors que le projet avait été lancé, la Ville a immédiatement demandé au Conseil général d'envisager la possibilité de pouvoir utiliser ce gymnase, afin de déconcentrer les activités qui sont sur Marcel Payen notamment. C'est un peu difficile.

Là, c'est l'aboutissement de cette réflexion.

Il s'agit, en fait, pour contractualiser cette utilisation, de créer cette convention, d'y adhérer. Et cette convention, les principaux points qui sont intégrés concernent l'utilisation, donc on va l'utiliser évidemment à un usage sportif dans le cadre du gymnase de type B+. Nous allons utiliser notamment... Pour l'instant, on est sûrs de l'utiliser pour le badminton puisqu'il y a une forte demande et sur Marcel Payen, on ne pouvait pas répondre, il n'y avait pas suffisamment d'espace, donc on est sûrs.

Pour d'autres sections, on va le faire en cours d'année parce qu'il y a des problèmes de compétitions, de normes qu'il faut vérifier et puis d'ajustements sportifs vis-à-vis des sections.

La contrepartie de cette mise en disposition, c'est que la Ville doit assurer un certain nombre de frais, notamment le gardiennage, donc à sa charge, et puis les fluides. Enfin, elle doit participer à la hauteur du coût que pourrait représenter l'utilisation de ce gymnase, et des vestiaires bien entendu, donc gardiennage, eau, électricité, gaz, chauffage, qui est un dispositif un peu particulier, si vous l'avez vu : il est au plafond.

Je ne sais pas si vous avez des questions, mais ce qu'on nous demande aujourd'hui, c'est d'approuver la mise en place de cette convention et d'autoriser M. le Maire à signer cette convention, ainsi que les documents qui affèrent.

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

Il s'agit d'une convention...

Je vous donne la parole ensuite, Monsieur Billard.

M. Dransart

Une convention tripartite, aurais-je dû préciser.

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

C'est une convention tripartite entre le Département des Hauts-de-Seine, le collège des Champs-Philippe et la Commune de La Garenne-Colombes pour une durée d'un an.

Monsieur Billard, je vous donne la parole.

M. Billard

Merci, Madame Labrousse.

C'est juste un complément. Est-ce qu'on a déjà une idée d'autres sections sportives de La Garenne-Colombes qui seraient intéressées ou est-ce que c'est encore trop tôt ?

M. Dransart

On a des idées, mais, comme je le disais, il y avait des problèmes liés aux compétitions. Donc, il faut que ce soit dans les horaires qui correspondent à la mise à disposition du gymnase. Il y a des problèmes techniques, c'est-à-dire stockage du matériel ; il faut vérifier, mais là on ne pourra le savoir qu'à la rentrée : comment on va organiser le collège, ses activités ? Est-ce qu'il y a des locaux qui pourront être mis à disposition ou pas en matière de stockage ? On avait pensé notamment au trampoline, mais là, on sait que ce n'est pas possible, pour des raisons physiques, parce qu'on ne peut pas rentrer le matériel de trampoline, le trampoline en lui-même. En tout cas, on ne peut pas les stocker dans les salles qui sont attenantes au gymnase, donc ce serait un problème.

M. Billard

Il y a déjà des candidats éventuels ?

M. Dransart

Ah oui ! De toute façon, on utilisera toutes les possibilités sur ce nouveau gymnase, justement pour éviter de surcharger les autres.

M. Billard

Merci, Jean-François.

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

Merci, Jean-François.

Y a-t-il d'autres questions ?

Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Merci.

35 voix pour : unanimité

IV - Services techniques

Urbanisme

4.1 - Approbation du protocole d'accord « La Sablière » pour la construction de 192 logements sociaux dans la ZAC des Champs-Philippe.

M. Hervo

Je vais vous présenter très rapidement l'affaire, puisqu'il s'agit de vous demander d'approuver le protocole tripartite liant la société de La Sablière, la SEM 92 et la Ville de La Garenne-Colombes pour statuer sur l'ensemble de l'opération de restructuration de logement social dans le secteur de la ZAC des Champs-Philippe.

C'est une affaire dont on a longuement et abondamment parlé à plusieurs reprises et qui arrive maintenant à sa conclusion.

Donc, inutile de faire un long discours : un petit schéma nous permet très rapidement de savoir en quoi consiste cette convention.

(Projection d'un diaporama.)

Au titre de cette convention, La Sablière vend à la SEM 92 l'espace central de la cité-jardin... ici, l'avenue de Verdun, la cité-jardin, le nouveau collège. Donc, au titre de cette convention, La Sablière vend à la SEM 92 l'espace central de la cité-jardin, en vue d'en faire un espace public.

La Sablière vend à la SEM 92 la parcelle et l'immeuble de la rue de Vernouillet. Et La Sablière vend à la SEM 92 la parcelle et l'immeuble de la rue du Mans.

Dans le cadre de cette même convention, La Sablière acquiert auprès de la SEM 92 le droit de construire 69 logements neufs sur l'ancienne parcelle de la rue Vernouillet, le droit de construire 82 logements sur la parcelle qui est au sud de l'avenue de Verdun, au droit de la rue Vernouillet, et acquiert également le droit de construire 41 logements complémentaires sur un espace restant à définir dans le cadre de la SEM.

Vous pouvez passer le plan suivant, s'il vous plaît ?

Ce qui met en jeu les montants suivants.

La SEM 92 achète à La Sablière les parcelles dont je viens de vous parler pour un montant de 11 500 000 euros. La Sablière achète les charges foncières permettant de construire et de reconstruire les logements sociaux dont on a, à plusieurs reprises, fait la comptabilité dans cette salle et dans d'autres, pour un montant de 9 216 000 euros.

Et dans le même temps, dans le cadre de sa participation au développement du logement social, la Ville apporte une participation auprès de La Sablière à hauteur de 2 307 596 euros.

Le bilan global de tout ceci, c'est celui dont on a maintes fois parlé et rappelé ici.

Sur la rue du Mans, à terme, 62 logements doivent disparaître ; sur la rue Vernouillet, 50 logements doivent disparaître, soit un total de 112.

Sur la parcelle de la rue Vernouillet, 69 logements doivent être reconstruits ; sur l'îlot sud Verdun, 82 logements doivent être construits et, sur un îlot qui reste à définir dans le cadre de la ZAC, 41 logements sont à construire. Si on y ajoute les 32 logements résultant de l'excédent de reconstruction ANRU, une affaire compliquée, de la rue Pierre-Sémard, on retrouve 224 logements nouveaux pour 112 logements disparus, le célèbre – et fameux maintenant ! – « 2 pour 1 » dans le cadre du patrimoine de La Sablière.

On vous demande tout simplement d'approuver cette convention tripartite qui consacre l'encadrement... le cadre juridique et financier de l'ensemble de cette opération, dans lequel la Ville apporte – et, là on n'est pas dans le cadre du budget de la ZAC, on est dans le cadre de la participation de la Ville au logement social – une participation de 2 307 596 euros.

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

Merci, Monsieur Hervo.

Y a-t-il des questions ?

Oui, Monsieur Macé ?

M. Macé

Afin de bien comprendre le protocole d'accord, Monsieur Hervo, et pour être sûr, il nous est indiqué qu'il y a trois terrains qui sont concernés, dont un terrain qui fait plus de 11 000 mètres carrés, qui comporte les neuf bâtiments actuels situés sur le périmètre que nous connaissons tous, rues Pierre-Sémard/Yves-Le-Caignard.

Je voudrais savoir : est-ce que c'est l'intégralité de ce terrain-là qui est vendue à la SEM 92, donc avec l'assiette des terrains, ou ce n'est uniquement que le futur espace vert mis ensuite à la disposition de tous les Garennois ?

Parce que je trouve que la rédaction du protocole d'accord n'est pas tout à fait claire sur ce point-là.

M. Hervo

Vous voulez bien dire l'espace central de la cité-jardin ?

M. Macé

Oui, c'est cela.

M. Hervo

Non, la SEM 92 n'acquiert, ou plus exactement La Sablière ne vend que l'espace central. L'ensemble des terrains, assiette des immeubles et terrains intercalaires entre les immeubles, reste la propriété de La Sablière qui a d'ailleurs l'intention d'y mener une opération de résidentialisation, du genre de ce qui a été fait aux Vallées.

M. Macé

D'accord.

Vous nous confirmez bien que le terrain vendu à la SEM 92, ce n'est que le futur terrain espace vert qui correspond au 1 ?

M. Hervo

C'est celui pour lequel figure une réserve... un emplacement réservé, plus exactement, dans le cadre du PLU zone USP.

M. Macé

D'accord. Pourquoi je me permets de dire cela ? C'est que, dans le document – c'est pour cela que je trouvais que c'était un peu ambigu –, à l'annexe 2, est bien prévu le terrain cadastré A03, mais sur l'intégralité de cette parcelle et non pas seulement sur le futur espace vert. C'est pour cela que je trouvais cela un peu ambigu en termes de rédaction.

J'imagine que le futur terrain d'espace vert ne fait pas les 11 453 mètres carrés indiqués page 6 du protocole d'accord.

Certes, on dit une partie du terrain, mais on ne stipule pas les mètres carrés concernés par le terrain proprement intéressés par le protocole d'accord.

M. Hervo

Je vous confirme que c'est une partie du terrain : la partie du terrain destinée à devenir un espace public et rien d'autre.

M. Macé

OK.

M. Hervo

Et s'il y a ambiguïté dans la rédaction, on va veiller à ce que cette ambiguïté soit levée.

M. Macé

D'accord.

M. Hervo

En tout cas, il n'y a aucune ambiguïté dans l'esprit des rédacteurs et des signataires. Il n'est pas question de vendre la cité... ou plus exactement La Sablière n'a pas du tout l'intention de vendre la cité-jardin et personne n'a l'intention de l'acheter non plus.

M. Macé

C'est une très bonne chose.

En ce qui concerne maintenant le devenir des locataires, donc des 50 et des 62, est-ce que vous pouvez nous indiquer un petit peu où on en est précisément des relogements envisagés, des contacts qui ont eu lieu et donc des personnes intéressées ? Première question.

Deuxième question : dans quelles conditions financières tout cela va-t-il se passer par rapport aux montants des futurs loyers vis-à-vis de ces locataires qui connaissent un montant, pour certains depuis près de 30 ans, donné par rapport à leur habitation actuelle ?

M. Hervo

Je n'en sais pas plus que ce que j'ai pu vous en dire lors de notre Commission d'urbanisme, d'abord parce que c'est une affaire avant tout interne à La Sablière.

À ma connaissance, les affaires sont très avancées, sinon à peu près conclues pour les locataires de la rue de Vernouillet.

Je pense qu'elles ne sont qu'à leurs prémices pour ce qui concerne les locataires de la rue du Mans.

Mais La Sablière, vous l'avez vu dans le protocole, a des engagements de principe extrêmement forts quant aux conditions de relogement de ces locataires et, bien entendu, je ne peux que confirmer que la Ville veillera, de la même façon que nous l'avons fait, en participation externe certes mais en participation forte, pour la rue Vernouillet. Nous veillerons à ce que les choses se passent comme c'est prévu dans le protocole pour ce qui concerne les locataires de la rue du Mans.

Maintenant, dire précisément si on leur proposera à tous de traverser la rue, ou d'aller partiellement rue Masséna ou autre, pour l'instant, je n'en sais strictement rien. Peut-être leur laissera-t-on le choix, d'ailleurs !

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

Merci, Monsieur Hervo

D'autres questions ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Et sur le montant des loyers, La Sablière s'est engagée à quoi ?

M. Hervo

À ma connaissance, La Sablière s'est engagée à ce que le taux d'effort des ménages soit maintenu, donc des locataires, soit maintenu. Mais là, on entre... on commence à vraiment entrer dans les affaires internes de La Sablière.

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

Y a-t-il d'autres questions ?

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Merci.

35 voix pour : unanimité

M. Hervo

(Inaudible – hors micro.)

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

Oui, dans la ZAC ! Oui, Jean-Pierre, c'est un événement.

M. Hervo

On va marquer cela d'une pierre blanche !

4.2 - Acquisition d'un pavillon (lot 21) sis dans la copropriété du 35-37, boulevard National, cadastrée section D n° 270, appartenant à M^{me} Postigo.

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

Il s'agit de l'acquisition d'un pavillon appartenant à M^{me} Postigo et relevant de la copropriété du 35-37, boulevard National, pour un montant de 180 000 euros, libre de toute occupation et toutes causes de préjudice confondues. Les consorts Postigo sont autorisés à rester dans les lieux un maximum de quatre mois après la signature de l'acte, avec consigne de 5 % du montant de la vente.

Le prix de l'acquisition de 180 000 euros correspond en tout point à l'estimation des Domaines, c'est-à-dire 180 000 euros. L'avis des Domaines est de fin 2008.

Je vous demande de bien vouloir approuver l'acquisition de ce pavillon pour un montant de 180 000 euros, d'autoriser les consorts Postigo dans les lieux... d'autoriser à rester dans les lieux un maximum de quatre mois après la signature de l'acte et d'autoriser M. le Maire à signer l'acte authentique de réitération de cette vente.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

À moins que ce soit une erreur de date, mais je vois que cela démarre par un courrier en date du 1^{er} septembre 2001. Est-ce que vous pouvez rappeler l'historique de cette vente ? Pourquoi cela a traîné sept ans ?

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

Je n'en ai pas la moindre idée, je ne sais pas.

Si vous le souhaitez, on peut vous faire connaître les raisons pour lesquelles cette vente de pavillon, avec un rez-de-chaussée de 16,62 mètres carrés...

Je ne peux pas vous répondre aujourd'hui, Monsieur Conway, je n'ai pas la réponse.

M. Conway

Parce que la question porte sur le fait : pourquoi la commune n'a pas accédé à la demande plus tôt ? Est-ce qu'il y avait une divergence sur le prix ? Est-ce qu'on ne souhaitait pas l'acheter ?

M. Hervo

Si tant est que cette date de 2001 soit exacte et que ce ne soit pas une faute de frappe – je suis comme vous, je lis ! –, en 2001, des acquisitions dans ce secteur boulevard National par la Ville n'étaient absolument pas d'actualité. La ZAC n'était pas créée, les études n'avaient pas été menées. Il y avait à l'époque des acquisitions dans le secteur Jules Ferry, Veuve-Lacroix, etc., c'est vrai, lancées depuis longtemps par le prédécesseur du docteur Juvin, mais, sur le boulevard National, il n'y avait aucune acquisition. Donc, toutes les acquisitions qui ont été faites dans ce secteur-là l'ont été après que les études de ZAC aient été faites et que l'intérêt d'acquisitions dans ce secteur-là ait été démontré, donc à partir de 2006 à peu près.

Donc, s'il n'y a pas de faute de frappe, c'est que ce n'était vraiment pas d'actualité à cette époque. C'est l'interprétation que j'en fais, mais peut-être me trompé-je !

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

Cette date est vraiment très loin mais nous regarderons, Monsieur Conway, si ce n'est pas une erreur de frappe.

Y a-t-il d'autres questions ?

Nous passons au vote. Qui est contre ? 4. Qui s'abstient ? M. Conway. Qui est pour ? Majorité. Merci.

30 voix pour : M. JUVIN, M^{me} LABROUSSE, M. HERVO, M^{me} ROUSSILLON, M. PERREE, M^{me} MARGARIA, M. HOUTART, M^{me} JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, M^{me} RAIMBAULT, M^m. DUBOIS, CHAILLET, M^{me} MANGEARD, M. DRANSART, M^{me} VAUSSOUÉ, M^m. BUTET, POUILLY, M^{me} LIORET, M. PINTA, M^{mes} de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, M^{me} KALFON, M^m. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, M^{le} HABERAH.

4 voix contre : M. BILLARD, M^{me} BAVCEVIC, M. MACE, M^{le} NATUREL.

1 abstention : M. CONWAY

4.3 - Approbation de la rétrocession du bail commercial 67, rue Sartoris.

M. De Boutray

Mes chers collègues, le 25 janvier 2007, nous avons approuvé l'acquisition du fonds, du bail commercial de l'ex-Boucherie de La Poste, situé 67, rue Sartoris. Nous l'avons acquis pour un montant de 30 000 euros, en vue, bien sûr, d'une rétrocession ultérieure. Cette transaction a été menée dans le cadre de la préservation du commerce de proximité et, surtout, ce fonds se trouvait dans le périmètre de la ZAC des Champs-Philippe. Nous avons donc autorisé le Maire à autoriser l'acte de cession à l'amiable.

Le 28 juin 2007, nous sommes devenus totalement propriétaires de ce fonds, avec, bien sûr, l'obligation de le rétrocéder à une entreprise immatriculée au Registre du commerce et des sociétés et au Registre des métiers ou équivalent.

Cette rétrocession doit avoir, bien sûr, pour objectif de maintenir l'activité commerciale du secteur et répondant à des clauses qui permettaient d'assurer le respect de ces objectifs.

Par délibération du 23 septembre 2008, le Conseil Municipal a approuvé le cahier des charges de la rétrocession. Et, ensuite, nous avons fait la publicité nécessaire pour mettre ce fonds... l'ouvrir à la commercialisation.

À la suite de cela, nous avons eu deux propositions, qui étaient intéressantes toutes les deux.

Il s'agit, première proposition, d'un traiteur, d'un restaurant-traiteur qui fait également des ventes à emporter et le restaurant s'appellerait Café Del Mar.

Nous avons également une deuxième proposition qui est un salon de thé avec pâtisseries et crêpes orientales artisanales.

Les deux projets étaient fort intéressants, mais nous avons retenu le Café Del Mar qui proposait un projet extrêmement bien ficelé, tant financièrement qu'architecturellement parlant. C'est pourquoi ce commerce a été retenu.

Nous avons intégré une clause dans l'acte notarié, qui stipule que la non-exécution des travaux constitue une clause résolutoire de l'acte. Le propriétaire des murs a donné son accord pour cette transaction et le projet d'acte de rétrocession est consultable au Secrétariat général.

Par conséquent, on nous demande, mes chers collègues, de bien vouloir approuver le principe de cette rétrocession, donc de ce bail au 67, Sartoris, au Café Del Mar, pour un montant de 12 000 euros, et autoriser le Maire à signer l'acte de réitération de cette vente.

Je vous remercie.

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

Merci, Monsieur De Boutray.

Y a-t-il des questions ?

Oui, Monsieur Conway ?

M. Conway

Une sur le point de vue financier : la différence portait sur quoi, exactement, entre les deux projets ?

M. De Boutray

Vous voulez dire entre les deux projets qui étaient...

M. Conway

Vous dites que le Café Del Mar présentait un intérêt financier supérieur ?

M. De Boutray

À la visibilité des dossiers du prévisionnel sur les quatre à cinq ans qui viennent, on a effectivement un projet qui tient la route par rapport à un potentiel, par rapport à un nombre de couverts ; enfin, vraiment une étude très, très bien étayée et avec, je dirais, des plans très, très avancés, contrairement à l'autre dossier qui était, pour nous, un petit peu plus fragile avec probablement un contexte et peut-être une potentialité moins importante que ce restaurant.

C'est pour cela que nous avons opté pour le Café Del Mar.

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

Y a-t-il d'autres questions ?

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Unanimité.

35 voix pour : unanimité

4.4 - Changement d'affectation – Convention provisoire de mise à disposition pour instruction d'un service de l'État.

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

Monsieur Hervo ?

Non, ce n'est pas vous ?

M. Hervo

Non.

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

J'avais mis pour vous ! Tant pis, je prends.

Il s'agit de la transformation de locaux et, jusqu'à présent, c'était la Ville qui... depuis le 1^{er} avril 2009, les changements d'usage sont instruits par la Direction Départementale de l'Équipement mais délivrés par la Ville, et ce, jusqu'à la publication du décret de transfert des services qui devrait intervenir dans le premier trimestre 2010.

Dans ce laps de temps, la Commune a la possibilité, par le biais d'une convention provisoire de mise à disposition du service de l'État, de disposer, en tant que de besoin, d'un agent de la DDE mis à disposition et placé sous son autorité.

C'est pourquoi je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir approuver la convention provisoire de mise à disposition d'un service de l'État et d'autoriser M. le Maire à signer la présente convention, consultable en mairie.

Y a-t-il des questions ?

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

35 voix pour : unanimité

Les dossiers seront instruits par la DDE.

4.5 - Bilan annuel des acquisitions et cession immobilières.

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

Vous avez le tableau des différentes acquisitions qui ont été réalisées en 2008. Je vous demande tout simplement d'en prendre acte.

M. Hervo

Il y a les cessions derrière.

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

Il y a des cessions derrière, exactement.

Y a-t-il des questions ?

Oui, Monsieur Conway ?

M. Conway

Je voulais juste vérifier : dans la destination de la succession Martinetti, lors d'un Conseil Municipal précédent – c'est le bâtiment qui est situé rue Fernand-Drouilly –, on m'avait répondu que la destination n'était pas connue et je vois pourtant que, là, la création d'un centre d'hébergement d'urgence est maintenue comme destination de cette acquisition.

M. Hervo

C'est tout simplement parce qu'au PLU figure toujours un emplacement réservé à cet usage à cette adresse, mais cela ne préjuge pas nécessairement de cette destination de façon irréversible.

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

C'était la destination prévue au moment de l'acquisition.

M. Conway

Je m'étonne que ce soit maintenu.

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

Tout simplement.

Y a-t-il d'autres questions ? Plus de questions ?

Nous passons au vote...

M. Hervo

On prend acte.

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

Non, on prend acte, c'est vrai. Pardon !

4.6 - Démolition de la propriété 2, rue des Bleuets.

M^{me} Vingerling

Par délibération du 23 septembre 2008, nous avons rapporté la délibération du 23 mars 2006 concernant la démolition de la propriété sise 2, rue des Bleuets, cadastrée... il y a eu une erreur matérielle à ce niveau-là, la section, ce n'était pas D161 mais B133.

Donc, nous vous demandons aujourd'hui de rectifier l'erreur matérielle et, dans ce cas-là, sachant que le reste de la délibération reste en vigueur, c'est-à-dire qu'il y a uniquement la B133.

Nous vous demandons simplement de rectifier l'erreur matérielle.

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

Merci, Annie.

Y a-t-il des questions ?

C'était simplement une erreur, comme l'a dit M^{me} Vingerling, une erreur matérielle.

Vous avez des questions ? Non.

Qui est contre ?

Vous êtes contre qu'on rectifie la délibération, Monsieur Macé ?

M. Macé

Nous avons voté contre la première délibération.

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

Ah, pardon !

M. Hervo

C'est logique.

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

C'est logique, effectivement.

4 contre.

Monsieur Conway ?

M. Conway

Abstention.

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

Qui est pour ? L'unanimité.

M. Hervo

La majorité.

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

La majorité ! Je n'y arriverai pas, j'ai vraiment besoin de vacances !

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH.

4 voix contre : M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL.

1 abstention : M. CONWAY

4.7 - ZAC des Champs-Philippe - Modification du montant de la participation constructeur au coût des équipements publics et approbation de la convention de participation correspondante.

M. Hervo

Mes chers collègues, vous vous souvenez sans doute que, quand un opérateur réalise dans un périmètre de ZAC une opération sur sa propre... sur une parcelle qui lui appartient, donc que cette réalisation ne passe pas par l'aménageur, ce propriétaire se doit d'acquitter une participation au coût des équipements publics de la zone d'aménagement concertée.

Nous avons déjà traité de cette affaire pour l'opération rattachée à la ZAC des Champs-Philippe au centre-ville, l'îlot de La Poste. Et, à l'époque, nous avons délibéré pour fixer cette participation au montant de 279,53 euros hors taxe par mètre carré SHON construit.

Depuis, les programmes de la ZAC et les coûts prévisionnels ont légèrement évolué, ne serait-ce qu'en termes d'actualisation au cours du temps, et le calcul... le calcul actualisé, plus exactement, de cette participation l'a fait monter au montant de 298,17 euros. C'est une actualisation tout simplement, puisque c'est un calcul qui résulte tout simplement de la division du coût prévisionnel total des équipements publics par le nombre des mètres carrés construits au total sur la ZAC.

Donc, mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir approuver l'actualisation de ce montant de 298,17 euros hors taxes par mètre carré SHON, d'approuver la convention de participation type qui est annexée, et je vous demande d'ailleurs de substituer le document qui est agrafé... le document que vous avez reçu, plus exactement, par le document que vous avez trouvé sur la table parce qu'il m'a été rapporté qu'on y a découvert une erreur matérielle.

Je vous demande également d'autoriser M. le Maire à signer les conventions de participation qui seraient éventuellement à intervenir avec les constructeurs concernés et, évidemment, bien sûr, de reverser la totalité de cette participation à la SEM 92, dans le cadre du bilan de l'opération de ZAC.

Un petit détail anecdotique à ce sujet complémentaire : c'est que le premier bénéficiaire de cette mesure, si je puis m'exprimer ainsi, va être la société Gecina, avec son opération de bureaux sur l'ex-site de Peugeot, entre l'avenue de Verdun et la rue Veuve-Lacroix, et que la multiplication de 298,17 euros par mètre carré par à peu près 19 000 mètres carrés, eh bien, cela fait quelque chose qui est de l'ordre de 5 700 000 euros hors taxes, qui est une recette inattendue mais non négligeable pour le bilan de l'opération de ZAC.

Merci.

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

Merci, Jean-Pierre.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Monsieur Hervo, je voudrais bien comprendre, au niveau de l'opération Gecina. Vous le présentez à nouveau comme étant une recette inattendue parce que ne faisant pas partie initialement de la ZAC, c'est bien cela ?

M. Hervo

Nous sommes depuis l'origine en périmètre de ZAC mais, sur ce secteur, il n'y avait aucune programmation quelconque relativement à la ZAC, puisque quand la ZAC a été créée, la pérennité de Peugeot, fut-ce avenue de Verdun, était un dogme.

M. Conway

Oui. Parce que, si vous voulez, en reprenant le compte rendu financier annuel de la SEM 92, dans son rapport, ils évoquent, dans les réflexions des voies et créations de voies nouvelles : « Au droit de la limite communale avec Nanterre, une voie nouvelle sera d'une largeur de 12 mètres de façade à façade... »

M. Hervo

La voie nouvelle, elle, a toujours été programmée.

M. Conway

Oui, mais elle ne pouvait pas être programmée sans...

M. Hervo

Si, parce qu'on pouvait acquérir, voire exproprier un bout de l'actuel parking Peugeot. La voie nouvelle n'est pas sur les constructions existantes, donc on pouvait faire cette voie nouvelle sans toucher au bâtiment Peugeot. Si Peugeot avait choisi de rester, on aurait pu faire la voie nouvelle néanmoins. Il n'était pas nécessaire de démolir le bâtiment Peugeot pour faire la voie nouvelle.

M. Conway

D'accord.

Vous pouvez rappeler un peu comment cela s'est déroulé exactement du point de vue calendrier ? Parce que ce n'était pas forcément très clair à ce moment-là. Quand est-ce que Peugeot a décidé de céder ? Comment cela s'est passé ?

M. Hervo

En termes de calendrier, depuis toujours... depuis toujours, la rumeur disait : « Peugeot ne restera pas éternellement avenue de Verdun. » Bon ! Mais cela faisait 25 ans que l'on disait cela !

Plus récemment, il y a deux, trois, quatre ans, les rumeurs se sont faites un peu plus insistantes... mais rumeurs toujours !

Et puis, vers la fin de l'année dernière, donc vers la fin de l'année... oui, vers l'automne de 2008, Peugeot est venu nous annoncer : « Nous prévoyons de fermer notre site, d'abandonner toute activité sur ce site au 31 décembre 2008, de rechercher un acquéreur et de déménager... », plus exactement, de déménager dans les premiers mois de l'année 2009 les quelques matériels qui leur paraissaient récupérables et déménageables, et puis, de trouver un opérateur qui voudra bien acheter le site et en faire quelque chose. Voilà !

M. Conway

C'est ma dernière question : dans ce cas, si cette parcelle faisait partie de la ZAC, comment se fait-il que ce ne soit pas passé par la SEM 92 ?

M. Hervo

Non, puisque, dans le cadre des programmes...

M. Conway

C'est en fait PSA qui a choisi directement...

M. Hervo

Dans le cadre des programmes de la ZAC jusqu'à cette époque-là, le bâtiment Peugeot était réputé être un bâtiment conservé, sauvegardé. Et puis, pourquoi le bilan de ZAC se serait-il alourdi de l'acquisition de cette opération et du portage de cette opération, puisque Peugeot recherchait et a finalement trouvé un opérateur ? C'est totalement neutre. La ZAC n'avait qu'à s'encombrer le bilan, si je peux me permettre l'expression, à s'intéresser à cette parcelle.

Si la friche industrielle avait dû perdurer ou si Peugeot avait dit : « Je m'en fous, je m'en vais, je laisse tomber, et puis, adienne que pourra », là, il eût fallu que l'aménageur s'y intéresse, bien évidemment, mais la question ne s'est pas posée. Heureusement, d'ailleurs ! Heureusement, finalement !

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

Merci, Monsieur Hervo.

D'autres questions ?

Nous allons passer au vote. Qui est contre ? 4. Qui s'abstient ? 1 voix. Qui est pour ? Merci.

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH.

4 voix contre : M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL.

1 abstention : M. CONWAY

M. Hervo

Je vais faire un commentaire, mais j'avais fait le même pour La Poste : c'est toujours assez touchant de voir quelqu'un s'opposer à 5 700 000 euros de recettes !

4.8 - Autorisation de déposer un permis de construire sur les parcelles communales N106, 199 et 200, sises 29-31-33, rue de l'Aigle et de signer une promesse d'achat.

M. Hervo

Ce que je vais vous proposer, c'est de délibérer sur la cession des terrains de l'actuel Centre technique municipal et l'autorisation donnée au cessionnaire de déposer un permis de construire sur cette même parcelle.

Là, je vais faire un rappel rapide de la situation.

(Projection d'un diaporama.)

La parcelle du CTM de la rue de l'Aigle, la rue de Plaisance, l'école Jean Jerphanion en voie d'achèvement et le reste de la parcelle encore occupée par le CTM qui doit déménager à l'automne prochain.

Sur cette parcelle, est prévue la construction, le long des deux rues de l'Aigle et de Plaisance, d'un ensemble immobilier comprenant des logements et un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

Un rappel de la procédure : la Ville a lancé sur ces terrains un appel d'offres il y a à peu près un an. Beaucoup d'opérateurs avaient manifesté leur grand intérêt pour l'affaire. Quand on les a interrogés, ils étaient déjà beaucoup moins nombreux ! Et, de tête, 11 d'entre eux ont répondu.

Quatre réponses sortaient nettement du lot pour la qualité architecturale du programme proposé et pour le montant de l'offre foncière proposée. Nous avons donc poursuivi avec ces quatre opérateurs, à qui on a posé des questions extrêmement précises pour évaluer la crédibilité des propositions qui nous étaient faites.

Deux d'entre eux ne sont jamais revenus. Quand on leur a demandé de confirmer l'offre foncière extrêmement attractive qu'ils avaient proposée au premier tour, on ne les a pas revus !

Un autre a fait une proposition qui était très en retrait, très en retrait, considérablement en retrait de sa proposition initiale.

Et le dernier a fait, au contraire, une proposition en augmentation d'une quinzaine de pour cent sur son offre initiale. Cet opérateur, c'était un groupement constitué du promoteur immobilier Les Nouveaux Constructeurs, associé à l'opérateur EHPAD-ORPEA – je devrais même presque plutôt dire le contraire : ORPEA associé aux Nouveaux Constructeurs – qui nous ont donc proposé une opération de l'ordre de 8 000 mètres carrés SHON.

Vous avez, Didier, une vue de façade ? La suivante ? Vous n'avez pas la grande façade ? Vous n'avez que cela, comme façade ?

Ah ! Voilà !

Donc, une opération qui a l'allure architecturale suivante : ici, on est sur le quartier de Plaisance. Ici, on est rue de l'Aigle et la rue de Plaisance fait l'angle. Une opération adossée, accolée à l'immeuble de l'ensemble immobilier du 35, rue de l'Aigle ...

M. Conway

Qu'on ne verra jamais !

M. Hervo

... comprenant un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes d'une centaine de chambres, se prolongeant sur l'ensemble du rez-de-chaussée de l'opération par les services communs, type restaurant ou accueil de l'EHPAD, et la partie sur le pignon Plaisance-Aigle étant constituée de logements... une quantité de l'ordre d'une quarantaine de logements. Voilà !

Pour ce faire, ...

Je ne sais pas si on a les montants affichés ?

(M. Sire fait un signe négatif de la tête.)

Pour ce faire, après affinage de la négociation et prise en compte des résultats de la concertation qui a eu lieu avec les voisins du 35, rue de l'Aigle, réduisant le nombre de chambres que l'opérateur souhaitait réaliser de 110 à 103 chambres, la conclusion finale s'est arrêtée sur une cession des droits de construire s'élevant à 9 127 310 euros.

En commission, je n'avais pas été capable de vous donner ce chiffre de façon aussi précise puisque la négociation n'avait pas abouti. Elle n'a abouti que la semaine dernière.

Je vous propose ce soir d'autoriser M. le Maire a signé une offre qui n'est donc pas synallagmatique, puisque le terrain étant encore occupé par un équipement public qui n'est officiellement pas à vendre, donc c'est une promesse unilatérale d'achat de l'opérateur, qui ne se transformera en promesse synallagmatique qu'après déclassement de l'activité publique, donc une promesse unilatérale d'achat proposée par l'opérateur, à hauteur de 9 127 310 euros ; étant entendu que nous ne sommes pas en en ZAC mais en régime général, qu'à cette opération s'applique le régime du PLD et que nous sommes donc en droit d'attendre, *in fine*, une recette pour la Ville de l'ordre de 12 600 000 euros. Je vous fais grâce des petits euros parce que le calcul n'est pas assez... *(inaudible)* !

Peut-être pourra-t-on rembourser les 578 euros qui vous préoccupaient tout à l'heure, Monsieur Macé ! Grâce à ces 12 600 000 euros pour lesquels je vous demande de donner votre accord.

Complément, si vous voulez, avant peut-être les questions : le planning de cette opération. On est dans la logique, après délibération du Conseil Municipal, de signer la promesse d'achat dès le mois de juillet, ce qui permettra un dépôt du permis de construire en septembre. Le déménagement du CTM à Bezons est prévu au mois d'octobre, ce qui permettra le constat de désaffectation et le déplacement par délibération du Conseil Municipal à la fin de l'année, ce qui, au passage, déclenchera d'ailleurs le paiement d'une avance de 10 %, soit 900 et quelque mille euros. L'acte authentique, lui, entraînant le paiement de la totalité du prix, pourrait intervenir dans un an et les travaux démarrer dans la foulée à la rentrée scolaire 2010 pour s'achever au mois de mars 2013.

On a un plan d'aménagement général ?

(M. Sire donne le plan.)

Je rappelle que, dans cette affaire, bien évidemment, tout cet espace ici est un espace public appartenant... restant la propriété de la Ville, qui est la desserte piétonne et pompiers de l'école Jerphanion, mais que tout ce qui est entouré en rouge ici, y compris un porche de passage sous l'immeuble, sera... deviendra... redeviendra, à l'issue de l'opération, un espace public par division en volumes puisqu'en dessous, ici, il y a le parking, et par servitude de passage public sous l'immeuble, de façon qu'une circulation piétonne entre la rue de l'Aigle et la rue de Plaisance soit possible, desservant, bien sûr, l'école Jerphanion et un petit espace public de cœur d'îlot qui viendra apporter un peu de verdure dans cette affaire. Merci.

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

Merci, Monsieur Hervo.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Tout d'abord, est-ce que l'on pourrait connaître, si elle existe, la répartition du montant d'acquisition entre les mètres carrés logement et les mètres carrés résidence pour personnes âgées dépendantes ?

Deuxièmement, est-ce que vous pouvez nous confirmer que, dans leur première proposition, le montant de l'acquisition globale était bien de 9 900 000 euros, si j'ai bonne mémoire ? Et donc, suite aux discussions et la diminution du nombre de charges, on n'aboutit plus qu'à un montant de 9 127 310 euros.

M. Hervo

Réponse à la deuxième question : oui. L'offre initiale était de 9 900 000 euros, elle est descendue à 9 100 000 euros, après les ajustements de quantité qui sont intervenus.

Mais, comme dans l'intervalle, il y a eu de très compliqués débats sur les décomptes de mètres carrés... J'essaie de faire bref, mais vous devez connaître la question : les logements bénéficient de possibilités d'abattement de SHON pour isolation thermique, 5 % par logement, et pour accessibilité handicapés, 5 mètres carrés par logement.

L'opérateur au départ avait espéré appliquer cela à un EHPAD : 5 % pour l'isolation thermique, peut-être, 5 mètres carrés, non plus par logement mais par chambre d'une vingtaine de mètres carrés, là, cela avait un impact significatif ! Donc, il s'agissait bien de savoir de quels mètres carrés on parlait, puisque c'est sur ces mètres carrés que s'applique le PLD.

C'est pourquoi... Venez me voir un jour si vous voulez le détail parce que c'est très compliqué, heureusement que j'ai mes notes ! C'est pourquoi le prix basique, le prix de base de l'offre foncière a beaucoup baissé, parce que dans l'intervalle, le PLD est remonté.

Donc, de toute façon, il faut passer par une étape intermédiaire.

Si vous avez retenu les chiffres que je vous avais donnés l'autre jour, formellement, l'offre initiale de 9 960 000 euros, hors PLD, est devenue 9 127 000 euros et des poussières.

Mais, en réalité, la recette totale escomptable par la Ville dans le cadre de l'offre de base était de l'ordre de 13 000 000 euros et elle n'est descendue qu'aux alentours de 12 600 000 euros, parce qu'à travers ce décompte d'apothicaire de mètres carrés, le PLD a remonté. Or, l'opérateur, lui, il raisonne en total charges foncières plus PLD, bien évidemment.

Quant à la décomposition entre les deux, je peux vous la donner : les 9 127 000 euros se décomposent en 6 450 000 euros pour l'EHPAD et 2 millions 600... comme j'ai arrondi, cela ne va pas faire le compte : 2 680 000 euros pour les logements.

(M. Macé fait le calcul sur sa calculatrice.)

M. Hervo

Cela fait peut-être 9 130 000 euros ? C'est bon ? L'approximation est suffisante ?

(M. Macé acquiesce.)

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

Monsieur Conway ?

M. Conway

Je voulais juste vous demander, Monsieur Hervo, si l'on pouvait avoir le PowerPoint qui a été présenté lors de la Commission, qu'on n'a toujours pas reçu. Comme cela, cela permettra d'avoir les plans. Vous savez, à la Commission grands travaux, on vous avait demandé de...

M. Hervo

Oui, j'avais donné instruction à ce que tout ce qui vous a été projeté vous soit diffusé.

M. Conway

On ne les a pas eus encore.

M. Hervo

M. Sire est en train de me dire qu'Emmanuel Boulard vous avait remis en main propre son exemplaire lors de la Commission ?

M. Conway

Non.

M. Hervo

Bon ! Peu importe, j'avais donné instruction à ce que cela soit diffusé.

M. Conway

Je suis un amateur de fichiers plutôt que de papier, donc...

M. Sire

C'est le papier qui avait été donné.

M. Hervo

En tout cas, il n'y a aucun problème.

M. Conway

D'accord.

La deuxième chose : est-ce que vous pouvez revenir sur le plan général du bâtiment que vous aviez ?

M. Hervo

Celui-là ?

M. Conway

Non, celui avec la maquette.

M. Hervo

Le plan de masse ?

M. Conway

Celui où on visualise le bâtiment. Vous savez, que vous aviez demandé ?

M. Macé

L'image.

M. Conway

L'image. Voilà !

Deux choses. La première, c'est que l'image est très belle, comme d'habitude ; les architectes se débrouillent toujours très bien. C'est une perspective que l'on ne verra jamais parce que, ici, il y a des maisons, ici, il y a une propriété, qui sont vraiment très bas par rapport à cela. Cela, c'est la première remarque.

La deuxième, c'est que cette place-là, ce serait bien de visualiser l'impact qu'a cette hauteur-là sur la place qui est, tout autour de la place, facilement deux étages plus bas.

M. Hervo

On doit pouvoir faire même beaucoup mieux, parce qu'on va visualiser tout le secteur, on va le visualiser sur le support de maquette tridimensionnelle qui est en train de s'établir, donc on va être en capacité de visualiser le projet dans son environnement.

M. Conway

Parce que, là, désolé, Isabelle, mais j'ai rencontré encore des Garennois autour de la place qui ont fait part de leur inquiétude sur le fait que cela dénature le côté convivial de la place.

M. Hervo

À l'occasion, on va en discuter aussi ensemble, mais ce n'est pas parce qu'on a la maquette bientôt tridimensionnelle qui est parfaitement exacte qu'on a la vision parfaitement exacte aussi. Tout reste à savoir avec quel angulaire... à quelle distance locale (?) directement on se promène dans la maquette.

M. Conway

D'accord.

M. Hervo

Il y a au moins la capacité de visualiser tout cela.

Permettez-moi d'attendre d'avoir le permis de construire pour faire la maquette parce que, pour l'instant, je n'ai pas le projet !

M. Conway

Oui, mais ne vous lancez pas dedans sans avoir verrouillé cela !

M. Hervo

Il n'est pas délivré, le permis.

M. Conway

Comment ?

M. Hervo

Il n'est pas encore délivré, le permis, puisqu'il n'est pas déposé.

M. Conway

Non.

Donc, cela fait le lien avec ma dernière question : ce projet-là dépend pour partie de la modification n° 3 du PLU pour ce qui concerne, je crois, la... au moins cela, c'est cela ?

M. Hervo

Oui, le pylône. Le pylône qui doit déborder de 1,50 mètre.

M. Conway

Est-ce qu'il dépend du PLU pour ce qui concerne les parkings ?

M. Hervo

Pas du tout.

M. Conway

Vous comptez faire des parkings ?

M. Hervo

Pas du tout, là, on est dans le régime commun.

M. Conway

Non, mais vous ne comptez pas faire de parkings ?

M. Hervo

Si, bien sûr que oui.

M. Conway

C'était ma question !

M. Hervo

Des parkings pour les logements, avec les ratios applicables aux logements, qui n'ont jamais changé, et puis les ratios applicables à l'EHPAD. Effectivement, les clients d'un EHPAD, malheureusement, sont peu utilisateurs de voiture.

M. Conway

Les visiteurs ?

M. Hervo

Oui, il y a quand même les personnels et les visiteurs.

M. Conway

Et vous aviez présenté – et je crois que cela n'a pas été dit tellement en réunion publique, mais je ne suis pas sûr – qu'au rez-de-chaussée, il y aurait des commerces.

M. Hervo

Non, non ! Je l'ai dit tout à l'heure mais peut-être un peu trop vite : l'établissement d'hébergement pour personnes âgées est ici.

M. Conway

Oui.

M. Hervo

C'est-à-dire dans la partie arrière de (*inaudible*)... Et l'ensemble du rez-de-chaussée de l'opération, jusqu'à l'école Jerphanion, du côté ici, c'est aussi l'établissement d'hébergement. Ce sont les services communs, type restaurant, accueil, type... Donc, justement, c'est une option d'aménagement général dont ce groupement a été le seul à nous faire la proposition, qui, justement, permet de régler le problème logements rez-de-chaussée qui ne sont jamais des logements très agréables à habiter et qui, de surcroît, ne donnent pas nécessairement un aspect très...

M. Conway

Des handicapés, quand même !

M. Hervo

... très animé à un ensemble immobilier, ou, question que nous avons posée, commerces éventuels, mais, dans un tel secteur, à part un restaurant de plus, je ne vois pas bien... on ne voyait pas bien du commerce se développer.

Là, du coup, on va avoir un ensemble au rez-de-chaussée complètement occupé, animé par les activités EHPAD et dès l'ouverture de l'établissement ; donc, on n'aura jamais de carreaux de plâtre, en attendant un éventuel commerçant devant s'installer ! Donc, c'est une option intéressante.

M. Conway

D'accord. Et c'est donc ouvert à l'extérieur ?

M. Hervo

Oui, par exemple... C'est ce qui nous a été présenté, attendons le permis ! Par exemple, dans ce secteur-là, c'est plutôt la salle de restauration, dont je vois l'extérieur se présenter comme une vitrine de bistrot, par exemple, quelque chose de ce genre-là.

M. Conway

D'accord. Donc il faut prévoir également des places de stationnement pour les gens de l'extérieur qui viendraient fréquenter ces commerces ?

M. Hervo

Non, ce ne sont pas des commerces ! (*Rires.*)

M. Conway

Non, ce restaurant !

M. Hervo

Non, le restaurant, c'est le restaurant pour les malades.

M. Conway

C'est pour cela que je vous demandais si c'était ouvert à l'extérieur ! Non ?

M. Hervo

Ah ! Ouvert à l'extérieur, non ! Ouvert en ce sens que c'est une vitrine, ce n'est pas un mur en béton...

M. Conway

Ouvert dans le sens que cela puisse faire venir des clients extérieurs.

M. Hervo

Non, non, c'est la restauration des pensionnaires.

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

C'est la salle à manger où les familles peuvent être accueillies pour les repas, mais ce n'est pas ouvert au public.

M. Hervo

Oui, il y a quelques familles, bien évidemment, mais enfin, c'est anecdotique ; ce n'est pas en quantité.

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

Ce ne sera pas une succursale de l'Instinct ! (*Rires.*)

M. Hervo

Non, il n'y aura pas de concurrence avec les restaurants de la ville !

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

Y a-t-il d'autres questions ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Sur cette opération, vous connaissez notre position par rapport, tout d'abord, au déménagement du Centre technique à Bezons qui, à nos yeux, paraît un élément incompréhensible et qui aura un coût... et qui a déjà d'ailleurs un coût pour la Ville, non négligeable. Aberration de temps de déplacement, de moindre temps de travail des agents sur les sites de la Ville. Donc, je crois que c'est tout d'abord une opération qui n'est pas bien réfléchie par rapport au Centre technique municipal.

Deuxièmement, sur ce que vous nous proposez ce soir, je constate que vous ratez une nouvelle occasion de nous prouver, d'une manière supplémentaire, que l'une de vos préoccupations est le logement à loyer modéré. Je ne comprends toujours pas pourquoi vous n'avez pas imposé – ce qui aurait pu tout à fait être le cas, et où les constructeurs aujourd'hui, d'ailleurs, le font maintenant d'une manière sans poser de problème – un pourcentage de logements à loyer modéré dans les 37 à 38 logements qui vont être construits.

Enfin, je constate que le futur équipement pour personnes âgées dépendantes sera un équipement géré uniquement par un Groupe coté en bourse, avec donc des revenus certains pour que les personnes puissent en bénéficier, qui exclura, donc, par définition même, une partie des habitants de notre ville.

Pour toutes ces raisons, nous n'approuverons pas ce projet. Et je ne suis pas sûr que l'ensemble des riverains, et donc des copropriétaires du 35, rue de l'Aigle, qui sont venus vous voir et auxquels vous avez d'ailleurs consacré du temps, il faut le dire, parce que tout simplement, lors de l'enquête sur la modification du PLU, ces copropriétaires se sont déplacés en masse sur cette modification et ont donc exprimé un certain nombre de remarques, en complément d'ailleurs, de ce qui se passait maintenant au niveau de la construction de l'école élémentaire, où ils sont directement impactés sur un des bâtiments. Donc, je ne suis pas sûr d'ailleurs que l'ensemble des copropriétaires soient aussi convaincus que l'aménagement que vous proposez leur convient totalement.

Donc, nous n'approuverons pas cette opération dans ce que vous nous proposez ce soir.

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

Merci, Monsieur Macé.

Vous voulez répondre ?

M. Hervo

Non, je veux simplement dire à M. Macé, pour le rassurer, que sa position et son argumentaire ne m'étonnent absolument pas, que j'aurais pu faire la réponse à sa place !

Et que je constate quand même, quand même, que, en quelques minutes, vous venez de vous opposer à 12 500 000 plus 6 700 000 euros pour la Ville ! Bon, ma foi ! C'est une façon de faire de la politique comme une autre.

M. Macé

Je mettrai, Monsieur Hervo, en parallèle... puisque, moi, je veux bien qu'on discute d'argent, cela ne me dérange absolument pas ! On mettra en parallèle ce que les équipements publics vont coûter et je ne suis pas sûr que la balance soit en votre faveur. Je veux rappeler que le coût du CTM a un coût, que l'école Jean Jerphanion, de la manière dont vous avez, en plus, pris le mode de gestion, a un coût relativement important. Et vous le savez comme moi. Donc, nous verrons bien sur les recettes et sur les dépenses. Mais je crois que, pour l'instant, ce n'est pas en votre faveur.

M. Hervo

Eh bien, nos concitoyens apprécieront le moment venu !

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

Effectivement.

Bien. Plus de questions ?

Nous passons au vote. Qui est contre ? 4. Qui s'abstient ? 1 voix. Qui est pour ? La majorité.

29 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mmes ROUSSILLON, MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH.

4 voix contre : M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL.

1 abstention : M. CONWAY

Voirie, Espaces verts

4.9 - Demande de subvention relative au réaménagement de la voirie rue Voltaire entre le rond-point du Souvenir Français et la place de la Liberté.

M^{me} Juvin-Marleix

Je vous propose, pour les travaux de la rue Voltaire, de déposer des demandes de subvention auprès de nos parlementaires, auprès du Conseil général, du SIPPÉREC et du Conseil régional et je vais même...

Si M. Macé m'écoute !

Simplement, c'était pour vous faire plaisir !

Je voulais simplement vous indiquer qu'éventuellement, par le biais de cette subvention au Conseil régional, nous allons tenter d'obtenir environ 500 000 euros. Voilà !

Donc, en période préélectorale, vous allez saluer ma petite précision !

Je pense que cette demande de subvention va faire – enfin, j'espère ! – l'unanimité. Quoique ! Je m'attends à tout !

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

Merci, Isabelle.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Tout d'abord, nous allons toutefois voter cette délibération, tout en sachant que nos réserves lors de la précédente discussion sont toujours au rendez-vous. Donc, je ne suis pas totalement convaincu que de se précipiter, pareil, à voter une subvention aujourd'hui soit la bonne méthode. Mais on va quand même la voter parce que c'est important que la Ville obtienne ces subventions.

En ce qui concerne la rédaction, en revanche, de ce que vous proposez pour le Conseil général, je suis un petit peu étonné.

Vous mettez : « À titre exceptionnel, le Conseil général des Hauts-de-Seine et la réserve parlementaire – la réserve parlementaire, c'est une autre discussion – peuvent également verser une subvention au regard de la spécificité du projet. »

Soit nous sommes dans un projet subventionné par le Conseil général, dans des critères qu'il a adoptés, qui sont identiques quel que soit le projet déposé par la Ville, et c'est normal, à ce moment-là, que la Ville de La Garenne-Colombes obtienne une subvention, soit ce n'est pas le cas et je ne vois pas, à ce moment-là, à quel titre la Ville de La Garenne-Colombes obtiendrait une subvention et sur quels critères et pourquoi La Garenne-Colombes obtiendrait, à ce moment-là, une subvention ?

Donc, je pense que la rédaction est soit à revoir, soit si vous la maintenez, elle est quand même très surprenante.

M^{me} Juvin-Marleix

C'est le même type de rédaction, cela ne vous avait pas ému plus que cela pour les autres projets.

Chaque fois maintenant, c'est libellé de cette manière. Vous savez que le Conseil général s'est recentré sur les voies départementales, qu'il finance à 100 %, en particulier tout ce qui concerne la sécurité. Lors des dernières propositions de demande de subvention, c'est comme cela que nous avons rédigé nos rapports et cela ne vous avait pas ému davantage.

Vous aviez une autre proposition de rédaction ?

M. Macé

Si je puis me permettre, tout d'abord, soit c'est prévu dans les possibilités de subvention et, à ce moment-là, cela ne pose pas de problème et, évidemment, il faut que la Ville soit candidate, comme les autres Villes du 92, si elles remplissent les conditions pour obtenir une subvention, soit ce n'est pas le cas.

Je suis d'autant plus étonné de votre réponse que, pour tout vous dire, je n'étais pas plus tard qu'hier dans le bureau du Président du Conseil général, M. Devedjian...

M^{me} Juvin-Marleix

C'est très bien.

M. Macé

... d'une manière totalement professionnelle.

M^{me} Juvin-Marleix

Raison de plus, félicitations ! (*Rires.*)

M. Macé

Pas pour demander qu'il nous soutienne lors de la cantonale partielle, on n'en est pas là, mais en tout cas, il a bien précisé qu'il n'y avait plus de subventions exceptionnelles versées par le Département.

M^{me} Juvin-Marleix

Donc, vous suggérez de ne pas faire la demande auprès du Conseil général ?

M. Macé

Je suis un peu étonné. Sinon, cela voudrait dire que c'est à la tête du client ou, à la limite, c'est à la tête du conseiller général. Donc, cela m'inquiète si c'est cela !

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

Écoutez, Monsieur Macé, nous verrons !

M. Macé

Cela m'inquiète parce que cela voudrait dire qu'en fonction du conseiller général...

M^{me} Juvin-Marleix

Que Clamart pourrait faire une réclamation ?

M. Macé

... on peut obtenir une subvention et pas en fonction de critères objectifs du Département. Et sur les autres subventions, c'est le cas.

M^{me} Juvin-Marleix

Vous nous incitez... Si le Conseil général nous accorde cette subvention, vous nous incitez donc à la refuser ?

M. Macé

J'inciterai le Conseil général à l'appliquer pour l'ensemble des Villes parce que je ne vois pas pourquoi...

M^{me} Juvin-Marleix

Écoutez, vous la réclamerez pour Clamart, avec autant de force que je le fais pour La Garenne-Colombes !

M. Macé

Je ne vois pas pourquoi il y aurait des différences de traitement.

M^{me} Juvin-Marleix

Je ne vois pas non plus, Monsieur.

M. Macé

D'ailleurs, M. Devedjian...

M^{me} Juvin-Marleix

Mais ne faites pas de procès d'intention au Conseil général !

M. Macé

... a dit qu'il ne faisait pas de différence de traitement, quelle que soit la couleur politique du maire.

M^{me} Juvin-Marleix

Mais, heureusement !

M. Macé

D'accord. Donc, soit c'est possible dans des cadres voulus, soit cela ne l'est pas.

M^{me} Juvin-Marleix

C'est possible et nous faisons la demande parce que ce serait dommage de ne pas l'obtenir si elle était accordée. Cela me semble assez logique.

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

Nous faisons la demande.

M^{me} Juvin-Marleix

Pour répondre, simplement, une petite chose, vous m'avez dit : « Nous allons voter pour » et je vous en remercie. C'est une bonne chose de faire rentrer l'argent dans les caisses de La Garenne-Colombes, c'est très bien. Simplement, vous m'avez dit : « Quoique, c'est peut-être un peu prématuré. » Il y a quand même un principe d'antériorité du dépôt de la demande de la subvention au début de l'opération, donc nécessairement, nous sommes obligés d'y passer maintenant.

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

Merci.

M. Macé

Si je puis me permettre, vous êtes obligés d'y passer maintenant parce que vous voulez lancer l'opération en particulier en 2010.

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

Monsieur Macé, nous n'allons pas refaire le débat de tout à l'heure, s'il vous plaît !

M. Macé

Voilà ! C'est parce que vous avez ce calendrier en tête. On pourrait, je répète, avoir un autre calendrier.

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

On a tout dit tout à l'heure, on passe au vote.

Monsieur Conway ?

M. Conway

Je comptais voter contre.

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

Vous en avez le droit, Monsieur Macé... !

M. Conway

Je vais vous dire pourquoi : parce que le terme...

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

... Monsieur Conway, pardon !

M. Conway

... « en début d'année 2010, la Ville va entreprendre la réfection de la voirie », pour moi, est en contradiction avec le fait que vous dites que vous êtes encore en concertation.

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

Oh là là ! On ne va pas recommencer !

M. Conway

Vous pouvez dire ce que... C'est écrit et je dis, changez la rédaction : « envisage » ! C'est la première chose.

La deuxième, je ne comprends pas très bien. Vous mettez : « *Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 1 800 000 euros* ». Or, l'autorisation de programme, elle est pour 3 232 000 euros. Je voudrais comprendre d'où vient l'écart des chiffres ?

M^{me} Juvin-Marleix

C'est travaux hors dévoiement, hors coûts de dévoiement.

M. Conway

Le dévoiement, c'est 390 000 euros.

M^{me} Juvin-Marleix

C'est cela.

M. Conway

Et donc, le reste ? Il manque encore 1 000 000 euros.

M^{me} Juvin-Marleix

Vous avez compté également la maîtrise d'œuvre ?

M. Conway

Comment ?

M^{me} Juvin-Marleix

Vous avez également compté la maîtrise d'œuvre ?

M. Conway

Je ne sais pas, je vous pose la question.

M^{me} Juvin-Marleix

Non, mais je vous le demande, puisque vous m'invoquez des chiffres. Donc, c'est à vous de me dire ce que vous comptez dedans, ce n'est pas à moi...

M. Conway

Je vous pose la question : quel est l'écart...

Ce n'est pas moi qui suis aux affaires !

M^{me} Juvin-Marleix

Ah bon ? Vous êtes quand même conseiller municipal et vous me posez une question ? (*Rires.*)

Non ? Il me semble !

M. Conway

Écoutez, je n'ai pas huit personnes en bas de mon bureau pour passer les petits papiers pour vous donner la réponse ! Ils vont vous la donner !

M^{me} Juvin-Marleix

Mais ce sont des agents qui travaillent pour la Ville et vous êtes également un conseiller municipal élu, Monsieur Conway.

M. Conway

Est-ce qu'on peut me donner la réponse ? Quelqu'un dans la salle ? Au secours !

M^{me} Juvin-Marleix

Moi, j'ai 2 051 000 euros.

M. Hervo

Quel chiffre global avez-vous en tête, Monsieur Conway ?

M^{me} Juvin-Marleix

Moi, j'ai 2 000 000 euros.

M. Conway

Dans le point 1.7, on vient de voter l'opération 114 pour un montant global de 3 232 000 euros. Et là, je vois, on met : « *Les travaux de voirie s'élèvent à 1 800 000 euros.* » Je pose la question : pourquoi il n'y a pas les mêmes chiffres ?

M^{me} Juvin-Marleix

On a plus de 2 000 000 euros, c'est place de l'Eglise.

M. Conway

Vous pouvez m'agresser, si vous voulez, mais...

M^{me} Juvin-Marleix

Mais je ne vous ai pas agressé, Monsieur !

M. Conway

Eh bien, écoutez ! J'aimerais bien vous voir quand vous êtes gentille, alors !

M^{me} Juvin-Marleix

Je vous réponds en parlant fort parce que j'ai de la voix, je n'y peux rien ! Excusez-moi, mais je ne vous agresse pas.

M. Conway

J'accepte vos excuses, alors.

M^{me} Juvin-Marleix

Ce ne sont pas des excuses, c'est une explication !

M. Conway

Ah bon ? Vous venez de dire : « Excusez-moi ! ».

M^{me} Juvin-Marleix

Moi, j'ai 2 000 000 euros.

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

Quel que soit le montant des travaux au final, le montant prévisionnel de ces travaux de voirie s'élève à 1 800 000 euros. On demande des subventions au Conseil général, au Conseil régional, à la réserve parlementaire. On vous demande si vous êtes pour ou contre les demandes de subvention. Là, on n'est pas sur le montant des travaux.

M^{me} Juvin-Marleix

Si nous obtenons, imaginons, 500 000 ou 540 000 euros, pour aller dans la logique du vote que vous nous annoncez – peut-être que j'aurai une bonne surprise dans 2 minutes –, vous refuseriez ces subventions ? Vous ne souhaitez pas que cela entre dans les caisses de La Garenne-Colombes, c'est cela ? J'ai bien compris ?

M. Conway

Malheureusement, vous n'avez pas compris parce que...

M^{me} Juvin-Marleix

J'ai mal compris ? Tant mieux !

M. Conway

... je serais vraiment vexé que vous croyiez que je puisse refuser une subvention. Je dis simplement : si on n'a pas décidé du calendrier des travaux, il vaut mieux éviter de demander cette subvention trop tôt. Il y a encore un Conseil Municipal le 23 juillet, il y en a encore un sans doute en septembre, il y a largement le temps de le faire. Je vous dis : la rédaction et le signal que vous envoyez, c'est que la décision est prise.

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

Bien, on passe au vote.

M. Macé

Madame Labrousse, comme il y a quand même quelques petites incertitudes sur les montants précis, est-ce qu'il ne serait pas raisonnable d'attendre le Conseil du 23 juillet, c'est-à-dire dans trois semaines, je pense que cela ne va pas modifier la face des choses, pour déjà approfondir *a priori* une absence d'explication que vous ne pouvez pas nous donner ce soir sur les différences de montants.

(M. Sire remet un document à M^{me} Juvin-Marleix.)

M^{me} Juvin-Marleix

Si, si.

M. Macé

Je ne sais pas ; on ne l'a pas entendu, en tout cas. Et je ne pense pas que cela puisse modifier, trois semaines de plus, la demande du Conseil régional, je ne pense pas.

Vous savez, Madame Labrousse, parfois entendre l'opposition, ce n'est pas se déjuger complètement, c'est plutôt... On ne dit pas que des bêtises !

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

Je n'ai pas dit cela, Monsieur Macé. J'attends de voir exactement ce qu'il en est pour vous donner une réponse.

M^{me} Juvin-Marleix

Vous êtes sur un montant... Le montant qui vous a été indiqué est bien le montant exact : 3 232 000 euros. Et vous avez effectivement le montant de ce que je vous ai indiqué tout à l'heure : les dévoiements et ce que vous avez repris. Donc les dévoiements, vous les avez ; la maîtrise d'œuvre également ; et le montant des travaux qui vous est indiqué de 1 800 000 euros est le montant des travaux éligibles aux subventions, ce n'est pas le montant des travaux effectifs.

Je n'ai pas fait la soustraction de 3 200 000 euros moins les dévoiements, moins la maîtrise d'œuvre, moins les 1 800 000 euros de travaux éligibles pour vous dire le montant exact des travaux non éligibles. Vous faites le...

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

Vous voyez, Monsieur Macé, que de temps en temps, nous écoutons l'opposition et on va modifier la délibération.

Donc, on va porter que le montant des travaux prévisionnels éligibles... le montant prévisionnel éligible de ces travaux de voirie s'élève à 1 800 000 euros TTC. Voilà ! Il arrive à tout le monde de faire une erreur, de la reconnaître et... Voilà.

Nous allons passer au vote. Qui est contre ?

Monsieur Conway. Il reste contre, c'est son droit.

Qui s'abstient. Qui est pour ? Merci.

34 voix pour : M. JUVIN, M^{me} LABROUSSE, M. HERVO, M^{me} ROUSSILLON, M. PERREE, M^{me} MARGARIA, M. HOUTART, M^{me} JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, M^{me} RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, M^{me} MANGEARD, M. DRANSART, M^{me} VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, M^{me} LIORET, M. PINTA, M^{mes} de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, M^{me} KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, M^{le} HABERAH, M. BILLARD, M^{me} BAVCEVIC, M. MACE, M^{le} NATUREL.

1 abstention : M. CONWAY.

4.10 - Remboursement de frais engagés suite à un enlèvement de véhicule pour stationnement gênant.

M^{me} Juvin-Marleix

Nous sommes saisis de deux demandes similaires de Garennois, de remboursement de frais de fourrière à hauteur de 110 euros et 96,10 euros. Vous savez que les Garennois ont la possibilité de réserver un emplacement de stationnement pour effectuer un déménagement et c'est dans ce contexte que deux arrêtés ont été pris pour autoriser deux Garennois à déménager en neutralisant des places de stationnement et en interdisant certaines places de stationnement.

Après leur affichage, la police a verbalisé deux contrevenants, je dirais, apparents, puisque leur voiture était garée en violation des deux arrêtés qui étaient affichés. Il s'avère que ces arrêtés n'avaient pas fait l'objet d'un affichage en temps utile, de sorte que les contraventions ont été notifiées à tort et ces deux Garennois ont été facturés et leurs véhicules ont été enlevés par la fourrière, à tort.

Voilà pour les explications.

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

Merci, Isabelle.

Je vous demande donc, à titre tout à fait exceptionnel, de bien vouloir autoriser M. le Maire à procéder au remboursement des frais engagés par M. Villette à hauteur de 110 euros et M. Grégoire à hauteur de 96,10 euros.

Y a-t-il des questions ?

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

35 voix pour : *unanimité*

4.11 - Désignation d'un représentant et d'un suppléant de la Ville de La Garenne-Colombes au Comité du Syndicat Mixte Autolib'.

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

Comme vous le savez, la Commune a délibéré le 21 février 2009 afin d'adhérer au Syndicat Mixte Autolib'. 21 autres Communes ont délibéré en ce sens et 28 sont en voie de le faire. Actuellement, les statuts sont examinés par le Préfet de région, compétent pour prendre l'arrêté de création du Syndicat Mixte.

Je vous propose donc, mes chers collègues, de désigner un représentant titulaire et un suppléant de la Commune au sein du Comité syndical chargé d'administrer le syndicat.

J'ai reçu deux candidatures : M^{me} Geneviève Gaillabaud en titulaire, M. Pascal Graux en suppléant.

Y a-t-il d'autres candidats ?

Oui, Monsieur Macé, vous êtes candidat ?

M. Macé

Pas du tout.

J'ai une autre proposition à vous faire. Sur ce Syndicat Mixte Autolib' et sur cette question-là, il me semble que le Conseil Municipal avait délibéré à l'unanimité. Il me semblerait judicieux que, dans ces conditions, nous ayons un candidat issu de la majorité municipale comme titulaire et un candidat de l'opposition comme suppléant, ce qui me semblerait représenter l'accord sur cette question-là. Donc, voici ma proposition.

Je suis prêt à voter pour le candidat de la majorité, titulaire, et pour un candidat de l'opposition comme suppléant. Qu'en pensez-vous ? Est-ce que ce n'est pas de la bonne démocratie, de la bonne représentation de tous les Garennois ?

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

Qui est candidat ?

M. Macé

À ce moment-là, en poste de suppléant, ce serait Adélaïde Naturel.

Et je n'ai évidemment rien contre M. Graux ! La question ne se pose pas en ces termes-là.

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

Pascal ?

Eh bien, écoutez, je prends la candidature de M^{me} Naturel et on met au vote.

Donc M^{me} Gaillabaud, M. Graux, M^{me} Naturel.

M. Macé

Ma proposition était un peu différente ! Parce que si on fait cela, on sait très bien le résultat ! (*Rires.*)

Ma proposition n'est pas là : c'est que nous ayons un titulaire, d'accord, où tout le monde est d'accord, et un candidat suppléant où tout le monde est d'accord. Voilà !

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

Je n'ai pas compris.

M. Macé

Sinon, cela n'a pas d'intérêt.

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

Écoutez, moi, je reste sur cette candidature, sur ces trois candidatures et on passe au vote.

Voulez-vous un vote à bulletin secret ?

M. Macé

Dans ces conditions, Adélaïde Naturel n'est pas candidate.

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

Écoutez, je prends acte que M^{me} Naturel n'est pas candidate.

Vote à bulletin secret ou vote à main levée ?

Vote à main levée ? Oui ?

Qui est contre M^{me} Geneviève Gaillabaud ?

M. Macé

Par rapport à cela, juste, on ne participe pas au vote dans ces conditions.

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

D'accord. Donc, 4 personnes ne participant pas au vote.

M^{me} Geneviève Gaillabaud : qui est contre ? Qui s'abstient ? Monsieur Conway s'abstient. Qui est pour ? Geneviève Gaillabaud : titulaire.

M. Pascal Graux, suppléant : qui est contre ? Qui s'abstient ? Monsieur Conway. Qui est pour ?

M^{me} Geneviève Gaillabaud est titulaire et M. Pascal Graux suppléant.

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH.

1 abstention : M. CONWAY
M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL ne prennent pas part au vote.

Bâtiments communaux

4.12 - Locaux de l'ancienne trésorerie - Autorisation donnée à M. le Maire de déposer une déclaration préalable sur la parcelle sise 68, boulevard de la République cadastrée K193.

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

C'est : « Autoriser M. le Maire à autoriser les Amis de l'Atelier à déposer une déclaration préalable sur la parcelle 68, boulevard de la République cadastrée section K193. »

Il s'agit d'autoriser M. le Maire a donné une autorisation à déposer une déclaration préalable, afin que les Amis de l'Atelier puissent utiliser les locaux de l'ancienne trésorerie pendant les travaux du 81, rue Raymond-Ridel.

Cette délocalisation induit le changement de destination de ces bureaux, ainsi que la réalisation de travaux d'aménagement intérieur et d'accessibilité : la création d'un coin cuisine permettant d'assurer l'accueil de 15 externes et 8 salariés, l'aménagement intérieur d'une pièce à des fins d'activité, l'aménagement de bureaux pour le personnel, la mise en conformité de l'installation électrique existante et la réalisation d'un cheminement extérieur pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Le projet est consultable au Secrétariat général.

Je vous demande donc, mes chers collègues, de bien vouloir approuver le projet de travaux des locaux de l'ancienne trésorerie et autoriser l'association les Amis de l'Atelier à déposer cette déclaration préalable. Voilà !

Y a-t-il des questions ?

Oui, Monsieur Macé ?

M. Macé

Faut-il comprendre, Madame Labrousse, que les Amis de l'Atelier vont utiliser tous les locaux qui ont été libérés par la trésorerie ou pas ?

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

C'est en grande partie, oui, la trésorerie. Oui, oui, la trésorerie.

Y a-t-il d'autres questions ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Oui, c'est une remarque, et qui rejoint ma marotte qui est le fait d'avoir une approche un peu globale de tous ces travaux et de tous ces enchaînements : le fameux Plan pluriannuel des investissements, qui ne soit pas qu'une approche comptable. Et là, on le voit encore : vous voyez que cette activité va se déplacer de novembre 2009 à mi-2011. Cela va occuper indirectement des places de parkings qui sont occupées et qui vont venir se télescoper au même moment que les travaux de la rue Voltaire.

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

Écoutez, Monsieur Conway, il fallait bien aider un peu les Amis de l'Atelier pendant la construction des bâtiments.

M. Conway

Tout à fait, je suis d'accord avec vous. Je vote pour cela et je vote pour le report des travaux rue Voltaire. *(Rires.)*

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

Décidément, la rue Voltaire, vous ne la digérez pas, Monsieur Conway ! Et vous allez voir, quand elle va être refaite, vous allez nous dire qu'elle est magnifique !

M. Conway

Là n'est pas la question.

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

Y a-t-il d'autres questions ?

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Merci.

35 voix pour : *unanimité*

V – Divers

5.1 - Décisions.

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

- N° 2009/97 : Contrat avec l'association Atout Musique pour La Garenne en fête et en musique.
- N° 2009/98 : Contrat avec l'association Image pour deux conférences audiovisuelles.
- N° 2009/99 : Contrat avec l'association Ela Musique pour La Garenne en fête et en musique.
- N° 2009/100 : Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de plantes et de fleurs annuelles en godets.
- N° 2009/101 : Marché à procédure adaptée relatif aux prestations de traitement de déchets industriels banals, déchets inertes, déchets de ferraille et déchets végétaux.
- N° 2009/102 : Marché à procédure adaptée – Fourniture de changes complets pour les crèches et haltes garderies.
- N° 2009/103 : Contrat avec International Show Parade pour La Garenne en fête et en musique.
- N° 2009/104 : Contrat avec Francis Naud pour La Garenne en fête et en musique.
- N° 2009/105 : Contrat avec l'orchestre Racine Carrée pour La Garenne en fête et en musique.
- N° 2009/106 : Contrat avec Fabienne Bar pour La Garenne en fête et en musique.
- N° 2009/107 : Contrat avec le Groupe Collectif Markus pour La Garenne en fête et en musique.
- N° 2009/108 : Contrat avec l'évènement Spectacle pour le Noël des enfants du personnel communal.
- N° 2009/109 : Marché complémentaire - Mission de prise en charge du secteur systèmes d'informations et de télécommunications de la ville et accompagnement en développement stratégique.
- N° 2009/110 : Marché complémentaire : infogérance des systèmes et réseaux de la ville de La Garenne-Colombes.

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

Y a-t-il des questions ?

Pas de question sur les décisions ? (*Non.*)

5.2 - Remerciements.

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

Je vous fais part des remerciements reçus, remerciements des associations subventionnées :

- association Navarre Sans Peur, association du 5^{ème} RI,
- APIH, Association pour la Prévention et l'Intégration des Enfants Handicapés,
- Amicale Sabligar,
- ASCO,
- Cercle des Arts Plastiques,
- Club Loisirs et Découvertes,
- Foyer Socio-éducatif du collège Les Vallées,
- Proxim'Services,
- La Garenne-Jeunesse,
- association ACPG-CATM.

5.3 - Questions orales.

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

J'ai reçu quatre questions.

Monsieur Macé, si vous voulez bien, la première ?

M. Macé

Madame le Premier Maire-adjoint, mes chers collègues, dans le cadre du développement durable, des opérations de toitures-terrasses sont de plus en plus réalisées. Ces expériences permettent de réduire l'écoulement des eaux de pluie, d'augmenter l'efficacité énergétique et d'atténuer le bruit de la ville. Ces toitures-terrasses permettent également de faire évoluer la conception de la Ville en apportant la nature au milieu des centres urbains.

Pour notre ville, des études pourraient être lancées sur la réalisation de toitures-terrasses sur les équipements publics, comme l'Hôtel de Ville ou le groupe scolaire René Guest.

Êtes-vous d'accord, Madame le Premier Maire-adjoint, pour lancer des études de faisabilité ?

Je vous remercie de votre réponse.

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

Monsieur Macé, M. le Maire a annoncé, lors de la réunion publique sur la procédure de modification du PLU en cours le 15 juin dernier, à laquelle vous étiez d'ailleurs, qu'il comptait lancer sous peu le Grenelle de l'environnement de La Garenne-Colombes. Le compte rendu en fait état.

Il faut reconnaître, Monsieur Macé, que vous avez le don de récupérer les idées des autres au bond !

Il souhaite effectivement intégrer une démarche développement durable à l'ensemble de la politique municipale garennoise et, d'une manière générale, à la gestion et au développement de la commune. Une large concertation sera mise en place à cet effet.

Naturellement, s'il ressort que les toitures-terrasses font partie des solutions vertes adaptées aux problématiques locales, M. le Maire étudiera ce projet avec la plus grande attention.

Il me charge de vous remercier de l'intérêt que vous portez à la question et se réjouit de vous voir si vite adhérer à ses idées.

Vous avez une deuxième question ?

M. Macé

Tout à fait.

Madame le Premier Maire-adjoint, mes chers collègues, lors du Conseil municipal du 26 mai 2009, les élus de Bois-Colombes, toutes tendances politiques confondues, ont approuvé la réalisation d'une mission d'assistance permettant l'aide à la décision dans le cadre d'un projet d'intercommunalité. Cette mission a pour objectif de déterminer les points de convergence pouvant concrétiser un projet d'intérêt communautaire.

Notre Ville a été sollicitée aux premières discussions regroupant les Communes de Colombes, de Villeneuve-la-Garenne, d'Asnières-sur-Seine, de Clichy-la-Garenne, de Gennevilliers et de Saint-Ouen. Il semblerait que vous n'avez pas souhaité donner suite aux premières séances de travail.

Pourriez-vous donner les raisons de votre position aux membres du Conseil municipal ?

Je vous remercie de votre réponse.

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

Monsieur Macé, La Garenne-Colombes avait accepté d'être observateur. Et c'est à ce titre qu'elle avait participé aux premiers travaux. La lecture des lettres d'intention dans lesquelles les Communes exprimaient leurs attentes en matière de coopération intercommunale laissait penser que les Villes ne partageaient pas, pour le moins, le même projet, voire ne cachaient pas leur réticence à s'engager totalement.

Dans le même temps, d'autres réflexions en matière de coopération intercommunale sont en cours et La Garenne-Colombes entend y jouer tout son rôle. Dans la position géographique stratégique qui est la nôtre, nous avons en effet de nombreux atouts à faire valoir.

C'est M. Billard, maintenant.

M. Billard

Madame le Premier Maire-adjoint, mes chers collègues, un courrier a été adressé à M. le Maire en date du 26 mai, avec copie d'une pétition et copie remise à la police nationale et à la Direction de La Sablière concernant des réunions de très jeunes gens devant le n° 5, allée Denis-Papin, tous les jours et toutes les nuits. Un certain nombre d'actes d'incivilité ont été retenus, tels que prise d'alcool, drogue, traces d'excréments, graffitis, dépôts de détritius, ainsi que dégradation des accès aux compteurs à gaz et d'électricité. À cela, s'ajoutent des voies de fait sur des véhicules stationnés sur les parkings de surface.

Les habitants de cette résidence ont peur et souhaitent revenir à la sérénité qui avait été retrouvée après les travaux de sécurisation mis en œuvre par La Sablière.

Je vous remercie de nous indiquer la réponse que vous avez donnée aux... enfin, que M. le Maire a donnée aux habitants de la résidence Denis Papin afin de remédier aux faits ci-dessus décrits.

Je vous en remercie.

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

Monsieur Billard, M. le Maire a envoyé un courrier à M^{me} Gahéry, Directeur de l'agence La Sablière des Hauts-de-Seine, le 24 juin dernier et il me demande de vous en faire une lecture :

« Madame le Directeur,

Mon attention vient d'être appelée par M^{me} Henriette Brison, Présidente du Relais de La Sablière, concernant des dysfonctionnements constatés au sein de sa résidence sise 12, rue du Moulin-Bailly.

Elle me fait part d'une pétition signée par 200 personnes. Cette pétition fait état de dégradations dans les sous-sols, d'insalubrité, de portillons d'entrée cassés, de caméras et interphones abîmés. Il s'agit également de problèmes de bruit, de courses de scooters, de bagarres, excréments, drogue, alcool, graffitis et détritius de nourriture. J'ai naturellement alerté la police nationale.

Je vous serais donc très reconnaissant de bien vouloir étudier, avec une particulière bienveillante attention, les dysfonctionnements dont me fait part M^{me} Brison, qui durent depuis quelque temps, et de me tenir informé des suites qui pourront être réservées à ces demandes.

Je vous demande également de bien vouloir faire procéder au nettoyage des parties en sous-sol dégradées et signalées par la pétition qui vous a été transmise.

Dans cette attente, je vous prie de recevoir, Madame le Directeur, l'assurance de mes respectueux hommages. »

M. le Maire est déjà intervenu plusieurs fois en ce sens.

Concernant la sécurité, il est en contact régulier avec la police nationale sur ce dossier. Il a également demandé à la police municipale, dans le cadre de la loi « sécurité et liberté », de faire des patrouilles en accord avec La Sablière à la fois dans la résidence, les cages d'escalier et les caves.

En ce qui concerne l'hygiène et la propreté, il est intervenu, comme le courrier l'indique, en demandant le nettoyage des parties en sous-sol concernées.

M. Houtart, adjoint en charge de ce dossier, a tenu des permanences sur place et orchestre le travail de concertation. Une réunion entre La Sablière, quelques représentants des pétitionnaires et la police nationale et municipale est envisagée et, naturellement, nous vous tiendrons informé.

Vous aviez une autre question, Monsieur Billard.

M. Billard

Oui, Madame le Premier Maire-adjoint, mes chers collègues, le nouveau collège de La Garenne-Colombes ouvrira donc ses portes à la rentrée de septembre. Comme chacun a pu le constater, un bon nombre d'élèves venant de la partie sud de notre ville auront à traverser les différents chantiers liés à l'arrivée du tramway et aux constructions mises en œuvre place de Belgique. À cela, s'ajoutera la gestion du flux automobile en direction de La Défense.

En Commission scolaire du 23 juin dernier, M^{me} Raimbaud nous a présenté un plan d'intervention de la police municipale qui a été renforcé place de Belgique pour les points de traversée du boulevard National.

Quels seront les moyens supplémentaires dont disposera ce service pour faire face à ses nouvelles missions ? Autrement dit, pouvez-vous nous indiquer si des aménagements piétonniers seront mis en place dès la rentrée, genre îlots ou barrières, de manière à limiter les risques d'accident ? Et, dans l'affirmative, quelle serait la nature de ces travaux ?

Merci.

M^{me} Labrousse, Présidente de séance

Monsieur Billard, vous l'avez dit vous-même, vous étiez présent à la Commission, donc je vais vous donner lecture des choses qui ont été mises en place... des mesures, plus exactement.

Les mesures suivantes ont été prises, suite à différentes réunions avec le Conseil général, les parents d'élèves et la police nationale et des réunions des services de la Ville. Elles ont été présentées aux parents d'élèves qui ont paru satisfaits.

Point par point :

- 1) Sur le carrefour place de Belgique/National : remise en place du mobilier urbain, déplacement de la figurine piétonne au niveau de la traversée face au lycée, demande à la police nationale d'une présence régulière et création d'un point d'école.
- 2) Sur le carrefour Pasteur/National : remise en place de mobiliers, mise en place d'un feu tricolore à l'intersection avec la rue Pasteur, temps de feu vert pour les piétons supérieur, *via* le Conseil général, remise en état du marquage au sol, demande à la police nationale d'une présence régulière, création d'un point d'école.
- 3) Sur le carrefour Verdun/Prouteau : remise en état complet du carrefour par le Département et avec abaissement des trottoirs et création d'îlots de refuge, demande au Conseil général des Hauts-de-Seine de mise en place de feux tricolores à cette intersection, mise en place de mobiliers urbains face au collège, création de deux emplacements car face au jardin, création d'un arrêt de bus devant le collège et création d'un point d'école.

Un effort a été fait tant en termes d'effectifs que de multiplication de plages horaires.

Voilà votre réponse, Monsieur Billard.

Est-ce qu'elle vous satisfait ?

L'ordre du jour étant épuisé, je lève la séance et je souhaite à toutes celles et à tous ceux qui partent au mois de juillet d'excellentes vacances.

La séance est levée à 00 heure 4.